ITUPublications
Bulletin d'exploitation

Union internationale des télécommunications

Bulletin d'exploitation de l'UIT

N° 1350 (15 octobre 2026)

Renseignements reçus au
30 septembre 2026

ISSN 1564-524X
www.itu.int/itu-t/bulletin

Place des Nations CH-1211
Genève 20 (Suisse)
Tél.: +41 22 730 5111
E-mail: itumail@itu.int

Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)
Tél.: +41 22 730 5211
Fax: +41 22 730 5853
E-mail: tsbmail@itu.int / tsbtson@itu.int

Bureau des radiocommunications (BR)
Tél.: +41 22 730 5560
Fax: +41 22 730 5785
E-mail: brmail@itu.int

Table des matières

Page

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT: *Note du TSB* 4

Approbation et suppression de Recommandations UIT-T 5

Service téléphonique:

Guyana (*Telecommunications Agency*, Georgetown) 6

Yémen (*Ministry of Telecommunications and Information Technology*, Aden) 12

Restrictions de service 13

Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-06) 13

AMENDEMENTS AUX PUBLICATIONS DE SERVICE

Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices 14

Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements 15

Plan de numérotage national 16

Annexe:

État des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicatifs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 15 octobre 2026)

Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation		*Comprenant les renseignements reçus au:*
1351	1.XI.2026	16.X.2026
1352	15.XI.2026	30.X.2026
1353	1.XII.2026	13.XI.2026
1354	15.XII.2026	30.XI.2026
1355	1.I.2027	11.XII.2026

* Ces dates concernent uniquement la version anglaise.

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT

Note du TSB

A. Les listes suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BE N°

1350 État des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicatifs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 15 octobre 2026)

1317 Liste des codes d'identification de réseau pour données (DNIC) (Selon la Recommandation UIT-T X.121 (10/2000)) (Situation au 1er juin 2025)

1295 Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999)) (Situation au 1er juillet 2024)

1293 Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999)) (Situation au 1 juin 2024)

1283 Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices (Selon la Recommandation UIT-T E.118 (05/2006)) (Situation au 31 décembre 2023)

1280 Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements (Selon la Recommandation UIT-T E.212 (09/2016)) (Situation au 15 novembre 2023)

1125 Liste des indicatifs de pays pour le service mobile du système de radiocommunication de terre à ressource partagée (Complément à la Recommandation UIT-T E.218 (05/2004)) (Situation au 1 juin 2017)

1117 Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques du mobile (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (09/2016)) (Situation au 1er février 2017)

1114 Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010)) (Situation au 15 décembre 2016)

1096 Heure légale 2016

1060 Liste des codes de transporteur de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400 (03/2013)) (Situation au 15 septembre 2014)

1015 Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010)) (Situation au 1er novembre 2012)

1002 Liste des indicatifs de pays ou de zone géographique pour les facilités non normalisées dans les services de télématique (Complément à la Recommandation UIT-T T.35 (02/2000)) (Situation au 15 avril 2012)

1001 Liste des autorités nationales, chargées de l'attribution des codes du prestataire terminal UIT-T T.35 (Situation au 1er avril 2012)

1000 Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 15 mars 2012)

994 Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010)) (Situation au 15 décembre 2011)

991 Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2006)

980 Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT T F.32) (10/1995)) (Situation au 15 mai 2011)

978 Liste des Codes Télex de Destination (CTD) et des Codes d'Identification de Réseaux Télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 (06/1994) et F.68 (11/1988)) (Situation au 15 avril 2011)

976 Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (10/2000)) (Situation au 15 mars 2011)

974 Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 15 février 2011)

955 Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Selon la Recommandation UIT-T E.180 (03/1998)) (Situation au 1er mai 2010)

669 Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/1998))

B. Les listes suivantes sont disponibles en ligne sur le site web de l'UIT-T:

Liste des codes de transporteur de l'UIT (Rec. UIT-T M.1400)	www.itu.int/ITU-T/inr/icc/index.html
Tableau Bureaufax (Rec. UIT-T F.170)	www.itu.int/ITU-T/inr/bureaufax/index.html
Liste des exploitations reconnues (ER)	www.itu.int/ITU-T/inr/roa/index.html

Approbation et suppression de Recommandations UIT-T

Recommandations approuvées:

Par AAP-45, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8:

– UIT-T J.344.1 (09/2026) – *Traduction non disponible – Nouveau texte*

– UIT-T J.344.2 (09/2026) – *Traduction non disponible – Nouveau texte*

– UIT-T L.1493 (09/2026) – Cadre et méthode d'évaluation des centrales électriques virtuelles utilisant les TIC dans l'atténuation des changements climatiques

– UIT-T Q.3067 (09/2026) – *Traduction non disponible – Nouveau texte*

– UIT-T Q.3068 (09/2026) – Architecture de signalisation pour le renforcement des capacités d'intelligence des réseaux utilisant des technologies de réseaux pilotés par logiciel (S-NICE)

– UIT-T Q.3069 (09/2026) – Architecture de signalisation des réseaux fondés sur l'intention pour l'évolution des réseaux

– UIT-T Q.3725 (09/2026) – Exigences de signalisation pour les passerelles de réseau large bande virtualisées dans un réseau fondé sur l'intention

– UIT-T Q.3726 (09/2026) – Exigences de signalisation pour l'orchestration des ressources d'accélération dans l'informatique en périphérie à accès multiples

– UIT-T Q.3743 (09/2026) – *Traduction non disponible – Nouveau texte*

– UIT-T Q.4079 (09/2026) – *Traduction non disponible – Nouveau texte*

– UIT-T Q.4107 (09/2026) – Communications d'homologue à homologue hybrides: protocole de commande pour les services vidéo fondés sur les fonctionnalités

– UIT-T Q.4166 (09/2026) – Protocoles pour les interfaces entre gestionnaires de clés pour l'interfonctionnement de réseaux de distribution de clés quantiques

– UIT-T Q.4167 (09/2026) – Protocoles de commande généraux pour les interfaces des contrôleurs de réseaux de distribution de clés quantiques

– UIT-T Q.4168 (09/2026) – Protocoles pour les interfaces du gestionnaire de réseaux de distribution de clés quantiques

– UIT-T Q.4169 (09/2026) – Protocoles pour les interfaces Cq des réseaux de distribution de clés quantiques

– UIT-T Q.4181 (09/2026) – Protocole applicable à la gestion de l'efficacité énergétique avec la fonction d'analyse de réseau assistée par l'intelligence artificielle dans les réseaux IMT-2020 et ultérieurs

– UIT-T Q.5039 (09/2026) – Exigences de signalisation et protocole pour l'orchestration des tranches d'un réseau d'informatique confidentielle dans les réseaux IMT-2020 et au-delà

– UIT-T Q.5040 (09/2026) – Signalisation et protocole pour les réseaux jumeaux numériques pris en charge pour les réseaux IMT-2020 et ultérieurs

– UIT-T Q.5041 (09/2026) – Protocoles pour le service de transmission de données en continu dans les réseaux IMT-2020 et ultérieurs

– UIT-T X.609.11 (09/2026) – *Traduction non disponible – Nouveau texte*

Recommandations supprimées:

Aucune.

Service téléphonique
(Recommandation UIT-T E.164)

Voir URL: www.itu.int/itu-t/nnp

Guyana (indicatif de pays +592)

Communication du 30.IX.2026:

La *Telecommunications Agency*, Georgetown, annonce que les indicatifs nationaux de destination (NDC) et les séries de numéros d'abonné (SN) suivants sont actuellement assignés aux opérateurs publics de télécommunications enregistrés pour la République coopérative du Guyana. Les numéros attribués pour l'accès aux services d'urgence et aux services sociaux sont également énumérés ci-dessous.

Présentation du plan national de numérotage UIT-T E.164
pour l'indicatif de pays +592

a) Aperçu:
Longueur minimale du numéro pour le service fixe et le service mobile (indicatif de pays non compris): sept (7) chiffres.
Longueur maximale du numéro pour le service fixe et le service mobile (indicatif de pays non compris): sept (7) chiffres.

Format international de numérotation: +592 NXX XXXX

b) Base de données nationale (à déterminer)

c) Base de données en temps réel (à déterminer)

d) Détails du plan de numérotage:

Réseau fixe

Indicatif de destination national *(NXX)*	*Longueur du numéro N(S)N*		*Opérateur/titulaire du bloc de numéros*	*Série de numéros d'abonné (SN)* *(XXXX)*
	Longueur maximale	*Longueur minimale*		
216	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 9999
217	7	7		0000 – 1999
218	7	7		0000 – 9999
219	7	7		0000 – 9999
220	7	7		0000 – 9999
221	7	7		2000 – 4999
222	7	7		0000 – 9999
223	7	7		0000 – 9999
225	7	7		0000 – 9999
226	7	7		0000 – 9999
227	7	7		0000 – 9999
228	7	7		0000 – 6999
229	7	7		1000 – 8999
231	7	7		0000 – 9999
232	7	7		0000 – 4999; 9000 – 9999

Indicatif de destination national *(NXX)*	*Longueur du numéro N(S)N*		*Opérateur/titulaire du bloc de numéros*	*Série de numéros d'abonné (SN)* *(XXXX)*
	Longueur maximale	*Longueur minimale*		
233	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 7999
234	7	7		0000 – 0999
253	7	7		0000 – 5999
254	7	7		0000 – 2999
255	7	7		0000 – 4999
256	7	7		0000 – 5999
257	7	7		0000 – 4999
258	7	7		0000 – 4999
259	7	7		0000 – 4999
260	7	7		0000 – 6999
261	7	7		0000 – 9999
262	7	7		0000 – 2999
263	7	7		0000 – 7999
264	7	7		0000 – 4999
265	7	7		0000 – 8999
266	7	7		0000 – 7999
267	7	7		0000 – 3999
268	7	7		0000 – 5999
269	7	7		0000 – 2999
270	7	7		0000 – 9999
271	7	7		0000 – 9999
272	7	7		0000 – 2999
273	7	7		1000 – 1999
274	7	7		0000 – 2999
275	7	7		0000 – 2999
276	7	7		0000 – 5999
277	7	7		0000 – 5999
279	7	7		0000 – 4999
289	7	7		0000 – 9999
322	7	7		0000 – 6999
325	7	7		0000 – 6999
326	7	7		0000 – 5999

Indicatif de destination national *(NXX)*	*Longueur du numéro N(S)N*		*Opérateur/titulaire du bloc de numéros*	*Série de numéros d'abonné (SN)* *(XXXX)*
	Longueur maximale	*Longueur minimale*		
327	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 2999, 5000 – 7999
328	7	7		0000 – 9999
329	7	7		0000 – 1999, 3000 – 6999
330	7	7		0000 – 4999
331	7	7		0000 – 4999
332	7	7		0000 – 4999
333	7	7		0000 – 9999
334	7	7		0000 – 2999
335	7	7		0000 – 1999, 3000 – 4999
336	7	7		5000 – 9999
337	7	7		0000 – 6999
338	7	7		1000 – 5999
339	7	7		0000 – 6999
440	7	7		0000 – 3999
441	7	7		0000 – 3999
442	7	7		0000 – 4999
444	7	7		0000 – 9999
455	7	7		0000 – 3999
456	7	7		0000 – 2999
500 – 506	7	7		0000 – 9999
510	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
511	7	7		0000 – 9999
512	7	7		0000 – 9999
515	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
516	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
771	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 2999 4000 – 5999
772	7	7		0000 – 3999
773	7	7		0000 – 2999
774	7	7		0000 – 2999, 4000 – 5999
775	7	7		0000 – 3999
777	7	7		0000 – 9999

Indicatif de destination national (NXX)	*Longueur du numéro N(S)N*		*Opérateur/titulaire du bloc de numéros*	*Série de numéros d'abonné (SN) (XXXX)*
	Longueur maximale	*Longueur minimale*		
800	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 0009
862	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	1000 – 1999
868	7	7		0000 – 3999
888	7	7		8888
899	7	7		0000 – 9999
900	7	7		8000 – 8999

Réseau mobile

Indicatif de destination national (NXX)	*Longueur du numéro N(S)N*		*Opérateur/titulaire du bloc de numéros*	*Série de numéros d'abonné (SN) (XXXX)*
	Longueur maximale	*Longueur minimale*		
600 – 604	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
605	7	7	Quark Communications Inc.	0000 – 0999
605	7	7	DNA Enterprise Inc.	1000 – 2999
606	7	7	Administration en ligne	0000 – 0999
608	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 0999
609 – 629	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 9999
630	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
631	7	7	Green Gibraltar Inc.	0000 – 9999
632 – 633	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
634	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 9999
635	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
636 – 637	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
638 – 658	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 9999
659 – 704	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
705 – 709	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 9999

Indicatif de destination national *(NXX)*	*Longueur du numéro N(S)N*		*Opérateur/titulaire du bloc de numéros*	*Série de numéros d'abonné (SN)* *(XXXX)*
	Longueur maximale	*Longueur minimale*		
710 – 720	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
721 – 722	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
723 – 724	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
725 – 726	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 9999
727 – 729	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 9999
730 – 732	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
733 – 742	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
743 – 750	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
751 – 759	7	7	Guyana Telephone and Telegraph Co. Ltd.	0000 – 9999
760 – 761	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
762 – 763	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
764	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
765	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
766	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
767	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
768	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
769 – 770	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
780	7	7	One Communication (Guyana) Inc.	0000 – 9999
781	7	7	E-Networks Inc.	0000 – 9999
786	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
787	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
788	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999
789	7	7	U-Mobile (Cellular) Inc.	0000 – 9999

– Séries nouvellement attribuées

Services d'urgence

Numéro important	*Service*	*Attribué ou assigné*	*Numéro UIT-T E.164 ou numéro uniquement national*
911	Police (intervention en cas d'urgence)	Attribué dans le plan national de numérotage	Numéro uniquement national
912	Pompiers/ambulance (intervention en cas d'urgence)	Attribué dans le plan national de numérotage	Numéro uniquement national
913	Ambulance (intervention en cas d'urgence)	Attribué dans le plan national de numérotage	Numéro uniquement national
914	Violence domestique (ligne d'assistance)	Attribué dans le plan national de numérotage	Numéro uniquement national

Contact:

Telecommunications Agency
Director of Telecommunications
190 Charlotte Street, Bourda,
GEORGETOWN
Guyana
Tél.: +592 225-3104/226-2233
E-mail: odir1@telecoms.gov.gy
URL: www.telecoms.gov.gy

Yémen (indicatif de pays +967)

Communication du 20.IX.2026

Le *Ministry of Telecommunications and Information Technology*, Aden, annonce la mise à jour suivante du plan national de numérotage de la République du Yémen:

Indicatif national de destination (NDC) ou premiers chiffres du numéro national significatif (N(S)N)	*Longueur du numéro N(S)N*		*Utilisation du numéro UIT-T E.164*	*Informations additionnelles*
	Maximum	*Minimum*		
1	8	7	Service fixe	Sana'a: 2–6, 81, 82, 75.
2	7	7	Service fixe	Aden: 2, 3, 82, 840. Lahj: 5, 85. Abyan: 6, 86. Al-Dhale'a: 4, 841, 842.
3	7	7	Service fixe	Al-Hodeidah: 2, 3, 5, 83, 85.
4	7	7	Service fixe	Taiz: 2, 3, 83, 840–843. Ibb: 4, 5, 33, 84, 85.
5	7	7	Service fixe	Shabwah: 2. Hadhramout: 3, 4, 5. Al-Mahrah: 6. Socotra: 66.
6	7	7	Service fixe	Marib: 30, 33, 36, 38, 83, 330, 863. Al-Jawf: 34. Dhamar: 39, 4, 50, 51, 82, 84, 861, 864–867. Al-Bayda: 52–57, 850, 853, 860, 862, 868, 869.
7	7	7	Service fixe	Amran: 6, 86, 876–877. Sa'dah: 5, 85, 875, 878. Al-Mahwit: 4, 845, 874, 879. Hajjah: 2, 870–873.
70XXXXXXX	9	9	Service mobile	Y
71XXXXXXX	9	9	Service mobile	SabaFon
72XXXXXXX	9	9	Service mobile	SabaFon
73XXXXXXX	9	9	Service mobile	MTN
77XXXXXXX	9	9	Service mobile	Yemen Mobile

Contact:

M. Sabri Yaslam Mohammed Maaodhah
TeleYemen - The Yemeni International Telecommunications Company (TeleYemen)
Head Office, Aden, Al-Mualla
République du Yémen
Tél.: +967 2 243 272
E-mail: s.yeslam@teleyemen.co

Restrictions de service

Voir URL: www.itu.int/pub/T-SP-SR.1-2012

Pays/zone géographique	*BE*
Seychelles	**1006 (p. 13)**
Slovaquie	**1007 (p. 12)**
Malaisie	**1013 (p. 5)**
Thaïlande	**1034 (p. 5)**
Sao Tomé-et-Principe	**1039 (p. 14)**
Uruguay	**1039 (p. 14)**
Hong Kong, Chine	**1068 (p. 4)**
Ukraine	**1148 (p. 5)**
Türkiye	**1286 (p. 17)**
Bangladesh	**1287 (p. 16)**

Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-06)

Voir URL: www.itu.int/pub/T-SP-PP.RES.21-2011/

AMENDEMENTS AUX PUBLICATIONS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD	Insérer	**PAR**	Paragraphe
COL	Colonne	**REP**	Remplacer
LIR	Lire	**SUP**	Supprimer
P	Page(s)		

Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices de cartes visant à identifier les comptes pour la facturation des services de télécommunication (selon la Recommandation UIT-T E.118 (09/2025)) (Situation au 31 décembre 2023)

Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 1283 – 1.I.2024

Amendement N° 34

États-Unis ADD

Pays/zone géographique	*Nom de la compagnie/Adresse*	*Numéro d'identification d'entité émettrice*	*Contact*	*Date de mise en application*
États-Unis	**RiPSIM Technologies, Inc.** 19775 Belmont Executive Plaza Suite 450, Ashburn, VA 20147	**89 1 072**	YongJia Li / Christoph Jahr RiPSIM Technologies, Inc. 19775 Belmont Executive Plaza, Suite 450, Ashburn, VA 20147 Tél.: +1 571 277 6874 / +1 571 337 1620 E-mail: yongjia.li@ripsim.com; support@ripsim.com; chris.jahr@ripsim.com	1.X.2026
États-Unis	**Exelon Corporation** 401 Eagle Run Road, Mail Stop 79NC26 Newark, DE 19701	**89 1 074**	Russell A. Ehrlich / Jeff Tisa 401 Eagle Run Road, Mail Stop 79NC26 Newark, DE 19701 Tél.: +1 302 547 6843 / +1 302 547 7224 E-mail: Russ.ehrlich@pepcoholdings.com; Jeffrey.Tisa@delmarva.com	10.IX.2026

Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements (selon la Recommandation UIT-T E.212 (09/2016)) - Situation au 15 novembre 2023 -

Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 1280 – 15.XI.2023

Amendement N° 66

Pays / Zone géographique	
MCC + MNC	***Nom du bénéficiaire***
Gabon ADD	
628 06	Airtel Gabon S.A.
Gabon LIR	
628 03	Airtel Gabon S.A.
Paraguay ADD	
744 07	NUBICOM PARAGUAY S.A.
Seychelles ADD	
633 09	Airtel (Seychelles) Ltd

* MCC: Indicatif de pays du mobile
MNC: Code de réseau mobile

Plan de numérotage national
(selon la Recommandation UIT-T E.129 (01/2013))

Voir URL: www.itu.int/itu-t/nnp

Les Administrations sont priées de notifier à l'UIT les modifications apportées à leur plan de numérotage national ou de lui fournir des renseignements sur leur page web consacrée au plan de numérotage national ainsi que les coordonnées de toutes les personnes pouvant être contactées. Ces renseignements, qui seront mis gratuitement à la disposition de toutes les Administrations/ER et des prestataires de services, seront postés sur le site web de l'UIT-T.

Pour leur site web sur le numérotage ou l'envoi de leurs informations à l'UIT/TSB (e-mail: tsbtson@itu.int), les Administrations sont priées de bien vouloir utiliser le format tel que décrit dans la Recommandation UIT-T E.129. Il leur est rappelé qu'elles seront responsables de la mise à jour de ces informations dans les meilleurs délais.

Le 1.X.2026, les pays/zones géographiques suivants ont actualisé leur plan de numérotage national sur le site:

Pays/Zone géographique	*Indicatif de pays (CC)*
Gambie	+220
Ghana	+233
Malte	+356
Suède	+46

Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT
N° 1350 – 15.X.2026

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

BR
BUREAU DES RADIOCOMMUNICATIONS DE L'UIT

ÉTAT DES RADIOCOMMUNICATIONS ENTRE STATIONS D'AMATEUR DE PAYS DIFFÉRENTS (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications)

ET

FORME DES INDICATIFS D'APPEL ASSIGNÉS PAR CHAQUE ADMINISTRATION À SES STATIONS D'AMATEUR ET À SES STATIONS EXPÉRIMENTALES

(SITUATION AU 15 OCTOBRE 2026)

Genève, 2026

Note du BR

Dans la Lettre circulaire CR/529 du 17 mars 2026, le Bureau des radiocommunications demandait aux administrations de faire connaître à l'Union leur position actuelle pour ce qui est de l'application du numéro 25.1 du Règlement des radiocommunications concernant les radiocommunications entre les stations de leur service d'amateur et service d'amateur par satellite et les stations de pays différents. Il était également indiqué dans cette Lettre circulaire que sans réponse de la part d'une administration le Bureau considérerait que l'administration concernée ne s'oppose pas à de telles radiocommunications.

Dans la même Lettre circulaire, les administrations étaient également invitées à indiquer au Bureau la forme des indicatifs d'appel assignés à leurs stations d'amateur et à leurs stations expérimentales.

La présente Annexe au Bulletin d'exploitation N° 1350 du 15 octobre 2026 annule et remplace l'Annexe précédente au Bulletin d'exploitation N° 1251 du 1er septembre 2022. Cette Annexe tient compte des renseignements fournis par les administrations concernant le numéro 25.1 du Règlement des radiocommunications. En ce qui concerne la forme des indicatifs d'appel assignés aux stations d'amateur et aux stations expérimentales, si aucun nouveau renseignement n'a été communiqué par une administration, ce sont les données contenues actuellement dans les registres pertinents du Bureau qui sont reproduites.

La mise à jour de cette Annexe se fera sous la forme d'amendements numérotés publiés dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT. D'autre part, les informations contenues dans cette Annexe sont disponibles dans la page d'accueil de l'UIT http://www.itu.int/pub/T-SP/fr et peuvent être consultées à distance par les souscripteurs.

Les administrations sont priées de bien vouloir vérifier l'exactitude des renseignements publiés ci-joint et d'informer l'Union des incohérences éventuelles qu'ils pourraient contenir. Les modifications apportées aux renseignements fournis devraient être notifiées dès que possible au Bureau.

Union internationale des télécommunications
Directeur du Bureau des radiocommunications
Place des Nations
1211 GENÈVE 20
Suisse
Tél: + 41 22 7305800
Fax: + 41 22 7305785
Courrier électronique: brmail@itu.int

Rien dans la forme générale de cette Annexe ni dans la disposition des données et renseignements qui y figurent ne saurait être considéré comme une prise de position, de la part de l'UIT, en ce qui concerne le statut juridique et les frontières des États et territoires.

RADIOCOMMUNICATIONS ENTRE STATIONS D'AMATEUR (RR 25.1)

Administration du pays ou zone géographique	ENTRE STATIONS DE PAYS DIFFERENTS		Remarques et restrictions imposées	Forme des indicatifs d'appel
	Permises	Interdites		Pages
1	2	3	4	5
Açores	x		1)	36-37
Afghanistan	x		1)	
Alaska (État de l')	x		1)	22
Albanie (République d')	x		1)	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	x		1)	11
Allemagne (République fédérale d')	x			11-12
Andorre (Principauté d')	x		1)	
Angola (République d')	x		1)	
Anguilla	x		1)	40
Antigua-et-Barbuda	x		1)	
Arabie saoudite (Royaume d')	x		1)	12
Argentine (République)	x		1)	12
Arménie (République d')	x		1)	
Aruba	x		1)	13
Ascension (Île de l')	x		19	40
Australie	x			13
Autriche	x		1)	13
Azerbaïdjan (République d')	x		1)	
Bahamas (Commonwealth des)	x		1)	14
Bahreïn (Royaume de)	x		1)	14
Bangladesh (République populaire du)	x		1)	
Barbade	x		1)	14
Bélarus (République du)	x			14
Belgique	x		1)	15
Belize	x		1)	15
Bénin (République du)	x		1)	15
Bermudes	x		1)	40
Bhoutan (Royaume du)	x		1)	15
Bolivie (État plurinational de)	x		1)	15
Bonaire, Saint Eustache et Saba	x		1)	16
Bosnie-Herzégovine	x		1)	

1	2	3	4	5
Botswana (République du).....	x		1)	16
Bouvet (Île).....	x		1)	33
Brésil (République fédérative du).....	x		1)	16-17
Brunéi Darussalam.....	x		1)	17
Bulgarie (République de)	x		1)	17
Burkina Faso.....	x		1)	17
Burundi (République du)	x		1)	17
Cabo Verde (République de)	x		1)	18
Cambodge (Royaume du).....	x		1)	
Cameroun (République du).....	x		1)	18
Canada	x		1)	18
Canaries (Îles).....	x		1)	21
Caïmanes (Îles).....	x		1)	40
Centrafricaine (République)	x		1)	18
Chagos (Îles) (Océan Indien).....	x		1)	40
Chili	x		1)	18
Chine (République populaire de).....	x		1)	
Christmas (Île) (Océan Indien).....	x			13
Chypre (République de).....	x		1)	18
Cité du Vatican (État de la)	x		1)	18
Clipperton (Île).....	x		1)	24
Cocos (Keeling) (Îles).....	x			13
Colombie (République de)	x		1)	19
Comores (Union des).....	x		1)	19
Congo (République du).....	x		1)	19
Cook (Îles).....	x		1)	19
Corée (République de).....	x		1)	19
Costa Rica	x		1)	19
Côte d'Ivoire (République de).....	x		1)	19
Croatie (République de).....	x		1)	19
Crozet (Archipel).....	x		1)	24
Cuba	x		1)	20
Curaçao	x		1)	20
Danemark	x		1)	20
Diego Garcia	x		1)	40
Djibouti (République de).....	x		1)	20
Dominicaine (République).....	x		1)	20
Dominique (Commonwealth de la).....	x		1)	20
Égypte (République arabe d').....	x		1)	21
El Salvador (République d').....	x		1)	21

1	2	3	4	5
Émirats arabes unis	x		1)	21
Équateur	x		1)	21
Érythrée		x	1)	
Espagne.....	x		1)	21
Estonie (République d').....	x		1)	22
Eswatini (Royaume d')	x		1)	22
États-Unis d'Amérique.....	x		1)	22
Éthiopie (République fédérale démocratique d').....	x		1)	22
Falkland (Îles) (Malvinas).....	x		1)	40
Fédération de Russie	x		1)	23
Féroé (Îles).....	x		1)	20
Fidji (République de).....	x		1)	23
Finlande	x		1)	24
France.....	x		1)	24
Gabonaise (République)	x		1)	24
Gambie (République de).....	x		1)	24
Géorgie	x		1)	24
Ghana	x		1)	24
Gibraltar	x		1)	40
Grèce	x		1)	25
Grenade	x		1)	
Groenland	x		1)	20
Guadeloupe (Département français de la)	x		1)	24
Guam	x		1)	22
Guatemala (République du).....	x		1)	25
Guinée (République de).....	x		1)	25
Guinée équatoriale (République de)	x		1)	
Guinée-Bissau (République de).....	x		1)	25
Guyana	x		1)	25
Guyane (Département français de la)	x		1)	24
Haïti (République d').....	x		1)	25
Hawaï (État d')	x		1)	22
Heard et McDonald (Îles).....	x			13
Honduras (République du).....	x		1)	25
Hong Kong (Région administrative spéciale de la Chine).....	x		1)	
Hongrie	x		1)	26
Howland (Île).....	x		1)	22
Inde (République de l').....	x		1)	26
Indonésie (République d')	x		1)	26

1	2	3	4	5
Iran (République islamique d').....	x		1)	26
Iraq (République d').....	x		1)	26
Irlande	x		1)	26
Islande	x		1)	26
Israël (État d').....	x		1)	26
Italie	x		1)	27
Jamaïque	x		1)	27
Japon	x		1)	27
Jarvis (Île)	x		1)	22
Johnston (Île)	x		1)	22
Jordanie (Royaume hachémite de)	x		1)	28
Kazakhstan (République du).....	x		1)	
Kenya (République du)	x		1)	28
Kerguelen (Îles).....	x		1)	24
Kiribati (République de).....	x		1)	28
Koweït (État du)	x		1)	28
Lao (République démocratique populaire)	x		1)	28
Lesotho (Royaume du).....	x		1)	28
Lettonie (République de).....	x		1)	28
Liban	x		Excepté Israël	28
Libéria (République du).....	x		1)	
Libye	x		1)	28
Liechtenstein (Principauté de).....	x		1)	29
Lituanie (République de)	x		1)	29
Luxembourg	x		1)	29
Macao (Région administrative spéciale de la Chine).....	x		1)	
Macédoine du Nord	x		1)	
Madagascar (République de).....	x		1)	29
Madère.....	x		1)	36-37
Malaisie.....	x		1)	30
Malawi.....	x		1)	30
Maldives (République des).....	x		1)	30
Mali (République du).....	x		1)	
Malte	x		1)	30
Mariannes du Nord (Îles) (Commonwealth des)	x		1)	22
Marion (Île).....	x		1)	42
Maroc (Royaume du)	x		1)	30
Marshall (République des Îles).....	x		1)	

1	2	3	4	5
Martinique (Département français de la)	x		1)	24
Maurice (République de)	x		1)	31
Mauritanie (République islamique de)	x		1)	31
Mayotte (Collectivité territoriale de)	x		1)	24
Mexique	x		1)	31
Micronésie (États fédérés de)	x		1)	31
Midway (Îles)	x		1)	22
Moldova (République de)	x		1)	31-32
Monaco (Principauté de)	x		1)	32
Mongolie	x		1)	
Monténégro	x		1)	
Montserrat	x		1)	40
Mozambique (République du)	x		1)	32
Myanmar (Union de)	x		1)	32
Namibie (République de)	x		1)	32
Naoero (République de)	x		1)	32
Népal (République fédérale démocratique du)	x		1)	32
Nicaragua	x		1)	33
Niger (République du)	x		1)	33
Nigéria (République fédérale du)	x		1)	33
Niue	x		1)	33
Norfolk (Île)	x			13
Norvège	x		1)	33
Nouvelle-Calédonie	x		1)	24
Nouvelle-Zélande	x		1)	34
Oman (Sultanat d')	x		1)	34
Ouganda (République de l')	x		1)	34
Ouzbékistan (République d')	x		1)	
Pakistan (République islamique du)	x		1)	34
Palaos (République des)	x		1)	
Palmyre (Île)	x		1)	22
Panama (République du)	x		1)	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	x		1)	34
Pâques (Île de)	x		1)	18
Paraguay (République du)	x		1)	35
Pays-Bas (Royaume des)	x		1)	35
Pérou	x		1)	35
Philippines (République des)	x		1)	35
Phoenix (Îles)	x		1)	28
Pitcairn (Île)	x		1)	40

1	2	3	4	5
Pologne (République de)	x		1)	35-36
Polynésie française	x		1)	24
Portugal.....	x		1)	36-37
Puerto Rico	x		1)	22
Qatar (État du)	x		1)	37
République arabe syrienne	x		Excepté Israël	37
République de Türkiye	x		1)	36
République démocratique du Congo.....	x		1)	
République kirghize.....	x		1)	37
République populaire démocratique de Corée.....		x	1)	
République slovaque.....	x		1)	37
République tchèque	x		1)	38
Réunion (Département français de la)	x		1)	24
Rodrigues.....	x		1)	31
Roumanie.....	x		Excepté les indicatifs d'appel spéciaux	38
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	x		1)	39-40
Rwanda (République du)	x		1)	40
Saint-Barthélemy (Département français de la)	x		1)	24
Sainte-Hélène	x		1)	40
Sainte-Lucie	x		1)	
Saint-Kitts-et-Nevis (Fédération de).....	x		1)	
Saint-Marin (République de)	x		1)	41
Saint-Martin (Département français de la)	x		1)	24
Saint-Martin (partie néerlandaise).....	x		1)	41
Saint-Paul-et-Amsterdam (Îles).....	x		1)	24
Saint-Pierre-et-Miquelon (Collectivité territoriale de)	x		1)	24
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	x		1)	
Salomon (Îles).....	x		1)	41
Samoa (État indépendant du)	x		1)	41
Samoa américaines	x		1)	22
Sao Tomé-et-Principe (République démocratique de).....	x		1)	41
Sénégal (République du)	x		1)	41
Serbie (République de)	x		1)	
Seychelles (République des)	x		1)	41
Sierra Leone.....	x		1)	41
Singapour (République de)	x		1)	41
Slovénie (République de).....	x		1)	42

1	2	3	4	5
Somalie (République fédérale de).....	x		1)	
Soudan (République du)	x		1)	
Soudan du Sud (République du).....	x		1)	
Sri Lanka (République socialiste démocratique de).....	x		1)	42
Sudafricaine (République).....	x		1)	42
Suède.....	x		1)	42
Suisse (Confédération)	x		1)	42
Suriname (République du)	x		1)	42
Swan (Îles).....	x		1)	25
Tadjikistan (République du)	x		1)	
Tanzanie (République-Unie de)	x		1)	42
Tchad (République du).....	x		1)	43
Thaïlande	x		1)	43
Timor-Leste (République démocratique du)	x		1)	
Togolaise (République).....	x		1)	
Tokelau	x		1)	34
Tonga (Royaume des)	x		1)	43
Trinité-et-Tobago.....	x		1)	43
Tristan da Cunha.....	x		1)	40
Tunisie	x		1)	43
Turkménistan	x		1)	
Turks et Caicos (Îles).....	x		1)	40
Tuvalu	x		1)	43
Ukraine.....	x		1)	43
Uruguay (République orientale de l').....	x		1)	43
Vanuatu (République de)	x		1)	44
Venezuela (République bolivarienne du)	x		1)	44
Vierges américaines (Îles).....	x		1)	22
Vierges britanniques (Îles)	x		1)	39
Viet Nam (République socialiste du)	x		Excepté entre les stations du service d'amateur par satellite	44
Wake (Île).....	x		1)	22
Wallis-et-Futuna (Îles).....	x		1)	24
Yémen (République du)	x		1)	
Zambie (République de).....	x		1)	44
Zimbabwe (République du).....	x		1)	44

1) Cette administration n'ayant pas exprimé sa position, elle est considérée ne pas s'opposer aux radiocommunications entre stations d'amateur de son pays et celles d'autres pays (voir Lettre circulaire CR/529 du 17 mars 2026).

FORME DES INDICATIFS D'APPEL ASSIGNÉS PAR CHAQUE ADMINISTRATION À SES STATIONS D'AMATEUR ET À SES STATIONS EXPÉRIMENTALES

Algérie (République algérienne démocratique et populaire)

Stations d'amateur: 7X0, 7X2, 7X3, 7X4 et 7X5 suivis de 2 ou 3 lettres

Stations expérimentales: 7X6 et 7X7 suivis de 2 ou 3 lettres

Allemagne (République fédérale d')

Stations d'amateur		
Indicatifs d'appel	Utilisation	Classe
1	2	3
DA0A-DA0ZZZ	Stations de club	A
DA1A-DA1Z[1)]	Stations de club	A
DA1AA-DA1ZZZ[1)]	Stations individuelles, stations de club, répéteurs, balises	A
DA2A-DA3Z	Stations de club	A
DA2AA-DA2ZZZ	Stations individuelles, stations de club, répéteurs, balises	A
DA4A-DA4Z	Études expérimentales spéciales par stations de club	E
DA4AA-DA4ZZZ[2)]	Études expérimentales spéciales par stations individuelles	E
DA5A-DA5Z	Études expérimentales spéciales par stations de club	A
DA5AA-DA5ZZZ[2)]	Études expérimentales spéciales par stations individuelles	A
DA6A-DA6Z[1)]	Stations de club	E
DA6AA-DA6ZZZ[1)]	Stations individuelles, stations de club, répéteurs, balises	E
DA7A-DA9Z	Stations de club	E
DB0A-DD9Z	Stations de club	A
DB0AA-DB0ZZZ	Répéteurs, balises	A
DB1AA-DD9ZZZ	Stations individuelles	A
DF0A-DH9Z	Stations de club	A
DF0AA-DF0ZZZ	Stations de club	A
DF1AA- DH9ZZZ	Stations individuelles	A
DJ0A-DM9Z	Stations de club	A
DJ0AA-DJ9ZZZ	Stations individuelles	A
DK0AA-DK0ZZZ	Stations de club	A
DK1AA-DK9ZZZ	Stations individuelles	A
DL0AA-DL0ZZZ	Stations de club	A
DL1AA-DL9ZZZ	Stations individuelles	A
DM0AA-DM0ZZZ	Répéteurs, balises (DM0ZA-DM0ZZZ: répéteurs nouvelle technologie)	A
DM1AA-DM9ZZZ	Stations individuelles	A
DN0A-DN0ZZZ	Stations de club	E
DN1AA-DN6ZZZ[2)]	Stations utilisées pour l'instruction des opérations radio	A
DN7AA-DN8ZZZ[2)]	Stations utilisées pour l'instruction des opérations radio	E
DO0A-DO9Z	Stations de club	E
DO0AA-DO0ZZZ	Répéteurs, balises (DO0ZA-DO0ZZZ: répéteurs nouvelle technologie)	E
DO1AA-DO9ZZZ	Stations individuelles	E

(Voir suite)

Allemagne (République fédérale d') *(suite)*

1	2	3
DP0A-DP1Z	Stations de club (sites extraterritoriaux)	A
DP0AA-DP1ZZZ	Stations de club, répéteurs, balises, études expérimentales spéciales (sites extraterritoriaux)	A
DP2A-DP2Z	Stations de club (sites extraterritoriaux)	E
DP2AA-DP2ZZZ	Stations de club, répéteurs, balises, études expérimentales spéciales (sites extraterritoriaux)	E
DP3A-DR9Z	Stations de club	A

1) Uniquement pour le personnel soumis à l'accord SOFA (Status of Forces Agreement).
2) Également pour le personnel soumis à l'accord SOFA (Status of Forces Agreement).

Note: Les radioamateurs étrangers ne résidant pas de façon permanente en Allemagne doivent utiliser DL suivi d'une barre de fraction (/) et de leur indicatif local pour la classe A, ou DO suivi d'une barre de fraction (/) et de leur indicatif local pour la classe E, ou un indicatif d'appel personnel réglementaire.

Stations expérimentales: DI2AA-DI2ZZ

Arabie saoudite (Royaume d')

Stations d'amateur et
stations expérimentales: 7Z suivi d'un chiffre et de 2 lettres

Argentine (République)

Stations d'amateur: AY, AZ, LU, LW suivis d'un chiffre (0-9) et de 2 ou 3 lettres, la première représentant la province où est située la station

Lettres indiquant les provinces:

A-B et C – Capitale fédérale
D-E – Province de Buenos Aires
F – Province de Santa Fé
GA–GOZ – Province du Chaco
GP–GZZ – Province de Formosa
H – Province de Córdoba
I – Province de Misiones
J – Province de Entre Ríos
K – Province de Tucumán
L – Province de Corrientes
M – Province de Mendoza
N – Province de Santiago del Estero
O – Province de Salta
P – Province de San Juan
Q – Province de San Luis
R – Province de Catamarca
S – Province de La Rioja
T – Province de Jujuy
U – Province de La Pampa
V – Province de Rio Negro
W – Province du Chubut
XA–XOZ – Province de Santa Cruz
XP–XZZ – Province de Tierra del Fuego, Antarctique et Îles de l'Atlantique Sud
Y – Neuquén
Z – Antarctique

Note: Les débutants doivent utiliser le préfixe AZ.

Aruba

Stations d'amateur: P43 ou P49 suivi d'un groupe de 3 lettres au plus

Notes: i) Les radioamateurs étrangers doivent utiliser l'indicatif d'appel qui leur a été assigné par leur administration suivi d'une barre de fraction (/) et de P4 pour une période d'une année.

ii) Le préfixe P40 ou P41 suivi d'un groupe de 3 lettres au plus est assigné pour des événements spéciaux et pour une période n'excédant pas un mois.

Australie

Stations d'amateur: VK, AX* ou VI* suivi d'un chiffre (indiquant l'état ou le territoire où est située la station) et de 2, 3 ou 4 lettres.

Concernant les indicatifs d'appel avec des suffixes de 3 ou 4 lettres, la première lettre indique le type de licence.

"Advanced" (avancée): stations d'amateur indiquées par des indicatifs d'appel avec des suffixes de 2 ou 3 lettres dont la première est A, B, C, D, E, F, G, I, J, K, S, T, U, W, X, Y ou Z.

"Standard" (standard): stations d'amateur indiquées par des indicatifs d'appel avec des suffixes de 3 lettres dont la première est H, L, M, N, P ou V.

"Foundation" (de base): stations d'amateur indiquées par des indicatifs d'appel avec des suffixes de 4 lettres dont la première est F.

* Pour des événements spéciaux au niveau national, local ou des états.

Stations expérimentales: AX suivi d'un chiffre (2-9) et de 3 lettres, la première indiquant l'état ou le territoire où est située la station.

Station	État ou territoire									
	Territoire de la capitale austra-lienne	Nouvelle Galles du Sud	Victoria	Queensland	Australie du Sud	Australie Ouest	Tasmanie	Territoire Nord	Territoires extérieurs australiens	Antarctique
Amateur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	–
Expérimentale	A	N	V	Q	S	W	T	D	–	–

Autriche

Stations d'amateur: OE suivi d'un chiffre (0-9, indiquant la province ou la zone dans laquelle est située la station) et de 2 ou 3 lettres

Lettre unique désignant les stations au bénéfice d'une licence temporaire, utilisées de façon limitée pour des manifestations spéciales. Lettre utilisée explicitement pour les stations de club.

Première lettre du suffixe: la lettre "X" désigne les balises, les relais et les stations de club; la lettre "Q" ne peut pas être utilisée.

Stations expérimentales: OE suivi d'un chiffre (2-9, indiquant la province dans laquelle est située la station) et de 2 lettres (QA-QZ)

Chiffres indiquant les provinces ou zones:

1 – Vienne (stations d'amateur seulement)
2 – Salzbourg
3 – Vienne (stations expérimentales seulement)
4 – Burgenland
5 – Haute-Autriche
6 – Styrie
7 – Tyrol
8 – Carinthie
9 – Vorarlberg
0 – extraterritoriale

Lettres ajoutées à la fin de
l'indicatif d'appel, selon le cas: / M – depuis les dispositifs mobiles
/ P – depuis les dispositifs portables
/ MM – à bord des navires
/ AM – à bord des aéronefs

Bahamas (Commonwealth des)

Stations d'amateur et
stations expérimentales: C62AA-C69ZZ

Bahreïn (Royaume de)

Stations d'amateur: A9 suivi d'un chiffre (0 à 9) suivi par 2, 3 ou 4 caractères, le dernier devant être une lettre.

Préfixe	Chiffre	Suffixe
A9	0-9	Jusqu'à 4 caractères, le dernier devant être une lettre

Barbade

Stations d'amateur: 8P6AA-8P6ZZ*
8P9AA-8P9ZZ**

* Pour les radioamateurs nationaux.
** Pour les radioamateurs étrangers, les visiteurs et les détenteurs d'une licence temporaire.

Bélarus (République du)

Stations d'amateur: EU, EV, ou EW, suivi d'un chiffre (1-4, 6-8 représentant la ville ou la région (oblast) où est située la station) et une, deux ou trois lettres.

Chiffres indiquant les villes ou régions: 1. Ville de Minsk
2. Région de Minsk
3. Région de Brest
4. Région de Grodno
5. Région de Vitebsk
6. Région de Mogilev
7. Région de Gomel

Indicatifs d'appel contenant: 4 caractères – classe A (opérateur avec licence CEPT, certificat du type HAREC)
5 caractères – classe A et classe B (opérateur avec licence CEPT, certificat du type HAREC)
6 caractères – classe C (opérateur avec une licence débutant, certificat du type ARNEC)
5 caractères – le quatrième symbole est W, X, Z pour les stations de club

Stations expérimentales: EU1A00R-EU8Z99R (excepté EU5A00R–EU5Z99R) – répéteurs
EU1A00B-EU8Z99B (excepté EU5A00B–EU5Z99B) – radiobalises
EU10S-EU89S – satellites
EV0AA-EV9ZZ – pour les stations exploitées à l'occasion de concours radio
EV10ISS-EV89ISS – pour les expéditions vers les installations spatiales
EV0ANA-EV0ANZ – pour les stations exploitées en Antarctique
EV0A-EV9999Z – pour les stations exploitées les jours d'événements spéciaux nationaux et internationaux.

EU5, EV5, EW5 suivi d'une lettre – seulement pour les participants aux compétitions internationales de communication radio SW et USW (jusqu'à une année).

Note: Les radioamateurs étrangers détenteurs d'une licence doivent utiliser EW suivi d'une barre oblique (/) et de leur propre indicatif.

Belgique

Stations d'amateur	
ON0AA-ON0ZZ ON0AAA-ON0ZZZ	Stations automatiques
ON1AA-ON1ZZ ON1AAA-ON1ZZZ	Stations de classe 2
ON2AA-ON2ZZ ON2AAA-ON2ZZZ	Non utilisé actuellement
ON3AA-ON3ZZ ON3AAA-ON3ZZZ	Stations de classe 3
ON4AA-ON4ZZ ON4AAA-ON4ZZZ ON5AA-ON5ZZ ON5AAA-ON5ZZZ ON6AA-ON6ZZ ON6AAA-ON6ZZZ ON7AA-ON7ZZ ON7AAA-ON7ZZZ ON8AA-ON8ZZ ON8AAA-ON8ZZZ	Stations de classe 1
ON9AAA-ON9AZZ	Stations de classe 3 pour étrangers
ON9BAA-ON9BZZ	Stations de classe 2 pour étrangers
ON9CAA-ON9CZZ	Stations de classe 1 pour étrangers
OP0LE and OP0OL	Stations de club en Antarctique
OR3AA-OR3ZZ OR3AAA-OR3ZZZ	Stations temporaires de classe 3 en Antarctique
OR4AA-OR4ZZ OR4AAA-OR4ZZZ	Stations temporaires de classe 1 en Antarctique
OR4ISS	Station à bord de l'ISS
OO0A-OO9Z OP0A-OP9Z OQ0A-OQ9Z OR0A-OR4Z OR6A-OR9Z OS0A-OS9Z OT0A-OT4Z OT6A-OT9Z	Indicatifs supplémentaires pour stations de classe 1
OR5A-OR5Z OT5A-OT5Z	Stations pour concours haute puissance

Belize

Stations d'amateur: V31AA-V31ZZ – Licence de classe 1
V32AA-V32ZZ – Licence de classe 2

Bénin (République du)

Stations d'amateur: TY suivi d'un chiffre (1-9) et de 2 lettres

Bhoutan (Royaume du)

Stations d'amateur: A50AA-A50ZZ*
A51AA-A51ZZ**
A52AA-A52ZZ***

* Pour les clubs et stations d'amateur.
** Pour les radioamateurs nationaux.
*** Pour les radioamateurs de passage.

Bolivie (État Plurinational de)

Stations d'amateur: CP1AA-CP9ZZ

Chiffres indiquant les départements: 1 – La Paz
2 – Chuquisaca

3 – Oruro
4 – Potosí
5 – Cochabamba
6 – Santa Cruz
7 – Tarija
8 – Beni
9 – Pando

On ajoute à la suite de l'indicatif d'appel les lettres "M", "MA", "MF", "MM", "S" ou "C" dans les cas suivants:

M: pour les stations mobiles terrestres,
MA: pour les stations mobiles aéronautiques,
MF: pour les stations mobiles fluviales,
MM: pour les stations mobiles maritimes,
S: pour les stations d'amateur de seconde catégorie,
C: pour les stations d'amateur au bénéfice d'une licence temporaire.

Bonaire, Saint-Eustache et Saba

Stations d'amateur: PJ4AA-PJ4ZZZ – Bonaire
PJ5AA-PJ5ZZZ – S. Eustache
PJ6AA-PJ6ZZZ – Saba

Botswana (République du)

Stations d'amateur: A22AA-A22ZZ

Brésil (République fédérative du)

Stations d'amateur			
État	Classes A et B		Classe C
Acre	PT8AA-PT8ZZ	PT8AAA-PT8ZZZ	PU8JAA-PU8LZZ
	*ZZ8HA-ZZ8MZ	ZZ8HAA-ZZ8MZZZ	
Alagoas	PP7AA-PP7ZZ	PP7AAA-PP7ZZZ	PU7AAA-PU7DZZ
	*ZZ7AA-ZZ7ZZ	ZZ7AAA-ZZ7ZZZ	
Amapá	PQ8AA-PQ8ZZ	PQ8AAA-PQ8YZZ	PU8GAA-PU8IZZ
	*ZV8AA-ZV8ZZ	ZV8AAA-ZV8YZZ	
Amazonas	PP8AA-PP8ZZ	PP8AAA-PP8YZZ	PU8AAA-PU8CZZ
	*ZZ8AA-ZZ8GZ	ZZ8AAA-ZZ8GZZ	
Bahia	PY6AA-PY6ZZ	PY6AAA-PY6YZZ	PU6JAA-PU6YZZ
	*ZY6AA-ZY6ZZ	ZY6AAA-ZY6YZZ	
Ceará	PT7AA-PT7ZZ	PT7AAA-PT7YZZ	PU7MAA-PU7PZZ
	*ZV7AA-ZV7ZZ	ZV7AAA-ZV7YZZ	
Distrito Federal	PT2AA-PT2ZZ	PT2AAA-PT2YZZ	PU2AAA-PU2EZZ
	*ZV2AA-ZV2ZZ	ZV2AAA-ZV2YZZ	
Espírito Santo	PPIAA-PPIZZ	PP1AAA-PP1YZZ	PU1AAA-PU1IZZ
	*ZZ1AA-ZZIZZ	ZZIAAA-ZZIYZZ	
Goiás	PP2AA-PP2ZZ	PP2AAA-PP2YZZ	PU2FAA-PU2HZZ
	*ZZ2AA-ZZ2ZZ	ZZ2AAA-ZZ2YZZ	
Maranhão	PR8AA-PR8ZZ	PR8AAA-PR8YZZ	PU8MAA-PU8OZZ
	*ZX8AA-ZX8ZZ	ZX8AAA-ZX8YZZ	
Mato Grosso	PY9AA-PY9ZZ	PY9AAA-PY9YZZ	PU9OAA-PU9YZZ
	*ZY9AA-ZY9ZZ	ZY9AAA-ZY9YZZ	
Mato Grosso do Sul	PT9AA-PT9ZZ	PT9AAA-PT9YZZ	PU9AAA-PU9NZZ
	*ZV9AA-ZV9ZZ	ZV9AAA-ZV9YZZ	
Minas Gerais	PY4AA-PY4ZZ	PY4AAA-PY4YZZ	PU4AAA-PU4YZZ
	*ZY4AA-ZY4ZZ	ZY4AAA-ZY4YZZ	

Pará	PY8AA-PY8ZZ	PY8AAA-PY8YZZ	PU8WAA-PU8YZZ
	*ZY8AA-ZY8ZZ	ZY8AAA-ZY8YZZ	
Paraíba	PR7AA-PR7ZZ	PR7AAA-PR7YZZ	PU7EAA-PU7HZZ
	*ZX7AA-ZX7ZZ	ZX7AAA-ZX7YZZ	
Paraná	PY5AA-PY5ZZ	PY5AAA-PY5YZZ	PU5MAA-PU5YZZ
	*ZY5AA-ZY5ZZ	ZY5AAA-ZY5YZZ	
Pernambuco	PY7AA-PY7ZZ	PY7AAA-PY7YZZ	PU7RAA-PU7YZZ
	*ZY7AA-ZY7ZZ	ZY7AAA-ZY7YZZ	
Piauí	PS8AA-PS8ZZ	PS8AAA-PS8YZZ	PU8PAA-PU8SZZ
	*ZW8AA-ZW8ZZ	ZW8AAA-ZW8YZZ	
Rio de Janeiro	PYIAA-PYIZZ	PYIAAA-PYIYZZ	PUIJAA-PUIYZZ
	*ZYIAA-ZYIZZ	ZYIAAA-ZYIYZZ	
Rio Grande do Norte	PS7AA-PS7ZZ	PS7AAA-PS7YZZ	PU7IAA-PU7LZZ
	* ZW7AA-ZW7ZZ	ZW7AAA-ZW7YZZ	
Rio Grande do Sul	PY3AA-PY3ZZ	PY3AAA-PY3YZZ	PU3AAA-PU3YZZ
	*ZY3AA-ZY3ZZ	ZY3AAA-ZY3YZZ	
Rondônia	PW8AA-PW8ZZ	PW8AAA-PW8YZZ	PU8DAA-PU8FZZ
	*ZZ8NA-ZZ8SZ	ZZ8NAA-ZZ8SZZ	
Roraima	PV8AA-PV8ZZ	PV8AAA-PV8YZZ	PU8TAA-PU8VZZ
	*ZZ8TA-ZZ8ZZ	ZZ8AAA-ZZ8YZZ	
Santa Catarina	PP5AA-PP5ZZ	PP5AAA-PP5YZZ	PU5AAA-PU5LZZ
	*ZZ5AA-ZZ5ZZ	ZZ5AAA-ZZ5YZZ	
São Paulo	PY2AA-PY2ZZ	PY2AAA-PY2YZZ	PU2KAA-PU2YZZ
	*ZY2AA-ZY2ZZ	ZY2AAA-ZY2YZZ	
Sergipe	PP6AA-PP6ZZ	PP6AAA-PP6YZZ	PU6AAA-PU6IZZ
	*ZZ6AA-ZZ6ZZ	ZZ6AAA-ZZ6YZZ	
Tocantins	PQ2AA-PQ2ZZ	PQ2AAA-PQ2YZZ	PU2IAA-PU2JZZ
	*ZX2AA-ZX2ZZ	ZX2AAA-ZX2YZZ	
Islas Marítimas	PY0AA-PY0ZZ	PY0AAA-PY0ZZZ	PU0AAA-PU0ZZZ
	*ZY0AA-ZY0ZZ	ZY0AAA-ZY0ZZZ	

* Indicatifs d'appel spéciaux lors d'un concours national ou international ou d'une expédition.

Brunéi Darussalam

Stations d'amateur: V85 suivi de 2 ou 3 lettres pour les communications HF et VHF
V85 suivi de 1 lettre pour les communications VHF seulement

Bulgarie (République de)

Stations d'amateur: LZ1-LZ9 suivis d'un groupe de 3 lettres au plus

Burkina Faso

Stations d'amateur et stations expérimentales: XT2 ou XT3 suivi de 2 lettres

Burundi (République du)

Stations d'amateur: 9U5 suivi de 2 lettres

Cabo Verde (République de)

Stations d'amateur: D44AA-D44ZZ

Cameroun (République du)

Stations d'amateur: TJ1 suivi de 2 lettres

Canada

Stations d'amateur:

VE1, VA1 suivis de 1, 2 ou 3 lettres	–	Provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau Brunswick
VE2, VA2 suivis de 1, 2 ou 3 lettres	–	Province de Québec
VE3, VA3 suivis de 1, 2 ou 3 lettres	–	Province d'Ontario
VE4, VA4 suivis de 1, 2 ou 3 lettres	–	Province de Manitoba
VE5, VA5 suivis de 1, 2 ou 3 lettres	–	Province de Saskatchewan
VE6, VA6 suivis de 1, 2 ou 3 lettres	–	Province d'Alberta
VE7, VA7 suivis de 1, 2 ou 3 lettres	–	Province de la Colombie britannique
VE8 suivi de 1, 2 ou 3 lettres	–	Territoires du Nord-Ouest (excepté le Nunavut)
VE9 suivi de 1, 2 ou 3 lettres	–	Province du Nouveau Brunswick
VE0* suivi de 1, 2 ou 3 lettres	–	Station d'amateur à bord d'un navire
VO1 suivi de 1, 2 ou 3 lettres	–	Province de Terre-Neuve (excepté le Labrador)
VO2 suivi de 1, 2 ou 3 lettres	–	Labrador
VY0 suivi de 1, 2 ou 3 lettres	–	Territoire du Nunavut
VY1 suivi de 1, 2 ou 3 lettres	–	Territoire du Yukon
VY2 suivi de 1, 2 ou 3 lettres	–	Province de l'Île du Prince Edouard

* VE0 est utilisé lorsque la station de radioamateur est exploitée depuis un navire qui fait des voyages internationaux.

Stations expérimentales: VX9 suivi de 2 ou 3 lettres – Canada (ensemble des provinces et territoires)

Centrafricaine (République)

Stations d'amateur et stations expérimentales: TL8 suivi de 2 ou 3 lettres

Chili

Stations d'amateur: CE ou XQ suivi d'un chiffre (indiquant la zone dans laquelle est située la station) et de 2 ou 3 lettres

CE1-CE8	suivis de 2 ou 3 lettres	–	Chili continental
CE9	suivi de 2 ou 3 lettres	–	Antarctique
CE0Y	suivi de 2 ou 3 lettres	–	Île de Pâques
CE0Z	suivi de 2 lettres	–	Îles Juan Fernández et San Félix

Chypre (République de)

Stations d'amateur: 5B4AAA-5B4ZZZ

Note: Les radioamateurs étrangers doivent utiliser l'indicatif d'appel qui leur a été assigné par leur administration suivi d'une barre de fraction (/) et de 5B4 à titre temporaire.

Cité du Vatican (État de la)

Stations d'amateur: HV suivi d'un chiffre et de 2 lettres

Colombie (République de)

Stations d'amateur: HJ ou HK suivi d'un chiffre (0-9, indiquant la zone à laquelle appartient le radioamateur) et de 1, 2 ou 3 lettres

Chiffres indiquant les zones:
0 – Territoire insulaire colombien et service mobile maritime
1 – Départements de Atlántico, Bolívar, Córdoba et Sucre
2 – Départements de Guajira, Magdalena, Cesar et nord de Santander
3 – Départements de Cundinamarca, Meta et Vichada
4 – Départements de Antioquia et Chocó
5 – Départements de Cauca et Valle del Cauca
6 – Départements de Caldas, Tolima, Risaralda, Quindío et Huila
7 – Départements de Santander, Boyacá, Arauca et Casanare
8 – Départements de Nariño, Caquetá et Putumayo
9 – Départements de Amazonas, Vaupés, Guainía et Guaviare

Note: 5J ou 5K suivi d'un chiffre (0-9) et de 1, 2 ou 3 lettres est autorisé à titre temporaire aux stations d'amateur exploitées pendant des concours ou des événements spéciaux.

Comores (Union des)

Stations d'amateur: D68 suivi de 2 lettres*

* Les 2 lettres représentent l'identité de l'opérateur.

Congo (République du)

Stations d'amateur et stations expérimentales: TN8AA-TN8ZZ

Cook (Îles)

Stations d'amateur: ZK1 suivi de 2 lettres

Corée (République de)

Stations d'amateur:
1. HL1AA-HL9ZZ
   HL1AAA-HL9ZZZ
2. HL0 suivi de 2 ou 3 lettres (groupe d'amateurs)

Stations expérimentales: 6M2AA-6M2ZZ
6N2AA-6N2ZZ

Note: DS, DT, D7, D8, D9, 6K, 6L, 6M, 6N suivis d'un chiffre et de 2 ou 3 lettres sont assignés à titre temporaire dans des occasions spéciales.

Costa Rica

Stations d'amateur: TE ou TI suivi d'un chiffre et d'un groupe de 3 lettres au plus

Côte d'Ivoire (République de)

Stations d'amateur: TU2AA-TU2ZZ

Stations expérimentales: TU3AA-TU3ZZ

Croatie (République de)

Stations d'amateur: 9A suivi d'un chiffre et de 1, 2 ou 3 lettres

Cuba

Stations d'amateur: T4, CL, CM ou CO suivi d'un chiffre (indiquant la province ou la zone où est située la station) et de 1, 2 ou 3 lettres

Chiffres indiquant les provinces ou zones:

1 – Province de Pinar del Río
2 – Province de la ville de La Havane
3 – Province de La Havane
4 – Municipalité de la Isla de la Juventud
5 – Province de Matanzas
6 – Provinces de Villa Clara, Cienfuegos et Sancti Spíritus
7 – Provinces de Ciego de Ávila et Camagüey
8 – Provinces de Santiago de Cuba, Granma, Holguín, Las Tunas et Guantánamo

Curaçao

Stations d'amateur: PJ2AA-PJ2ZZZ

Danemark

Stations d'amateur			
Zone	Préfixe	Chiffre	Suffixe
Danemark	OU, OV, OZ, 5P, 5Q	0-9	Jusqu'à 4 caractères, le dernier devant être une lettre
Féroé (Îles)	OY	1-9	1, 2 ou 3 lettres
Groenland	OX	1-9	2 ou 3 lettres

Djibouti (République de)

Stations d'amateur: J28AA-J28ZZ*
J20AA-J20ZZ**

* Pour les stations d'amateur au bénéfice d'une licence permanente.
** Pour les stations d'amateur au bénéfice d'une licence temporaire.

Note: En cas d'événements spéciaux, les radioamateurs doivent utiliser J20 suivi d'un groupe de 3 lettres.

Dominicaine (République)

Stations d'amateur: HI suivi d'un chiffre (indiquant la zone où est située la station) et d'un groupe de 3 lettres au plus

Chiffres indiquant les zones:

1 – Île Beata
2 – Île Saona
3 – Région Cibao Central
4 – Région Ligne Nord-Ouest
5 – Région Sud-Ouest
6 – Région Sud-Central
7 – Région Est
8 – Région Sud
9 – Région Nord-Ouest

Dominique (Commonwealth de la)

Stations d'amateur et stations expérimentales: J73AA-J73ZZ

Égypte (République arabe d')

Stations d'amateur: SU suivi d'un chiffre et de 2 lettres

El Salvador (République d')

Stations d'amateur: YS suivi d'un chiffre (1-9, indiquant la zone dans laquelle est située la station) et d'un groupe de 3 lettres au plus

Chiffres indiquant les zones:
1 – Département de San Salvador
2 – Département de Santa Ana
3 – Département de San Miguel
4 – Département de La Libertad
5 – Départements de La Paz, Cuscatlán et Chalatenango
6 – Départements de Usulután, San Vicente et Cabañas
7 – Département de Sonsonate
8 – Département de Ahuachapán
9 – Départements de Morazán et La Unión

Stations expérimentales: HU9 suivi de 2 lettres

Note: Les radioamateurs étrangers doivent utiliser YS suivi d'un chiffre (1-9, indiquant la zone d'opération), d'une barre de fraction (/) et de leur propre indicatif.

Émirats arabes unis

Stations d'amateur: A61 suivi d'un groupe de 3 lettres au plus

Stations expérimentales: A62 suivi d'un groupe de 3 lettres au plus

Équateur

Stations d'amateur: HC ou HD suivi d'un chiffre (1-8, indiquant la province où est située la station) et de 1, 2 ou 3 lettres

Les débutants doivent utiliser la lettre N après le chiffre désignant la province

Chiffres indiquant les provinces:
1 – Provinces de Carchi, Imbabura et Pichincha
2 – Provinces de Guayas (côte) et Los Ríos
3 – Provinces de El Oro (côte) et Loja
4 – Provinces de Manabí (côte) et Esmeraldas (côte)
5 – Provinces de Chimborazo, Cañar et Azuay
6 – Provinces de Cotopaxi, Tungurahua et Bolívar
7 – Provinces de Napo, Pastaza, Morona Santiago, Zamora et Sucumbios
8 – Province des Galápagos (îles)

Stations expérimentales: HD9 suivi de 3 lettres

Note: Les radioamateurs participant à des concours doivent utiliser temporairement HD9 suivi de 1 lettre.

Espagne

Stations d'amateur: Un des groupes EA, EB ou EC suivi d'un chiffre (indiquant la province dans laquelle est située la station fixe ou le domicile du titulaire si la station est mobile) et d'un groupe de 3 lettres au plus.

La seconde lettre des groupes EA, EB et EC signifie que les stations sont de classe A, B ou C respectivement.

Indicatifs d'appel temporaires: On utilise les groupes ED, EE et EF au lieu de EA, EB et EC; les lettres D, E et F ont la même signification que les lettres A, B et C en ce qui concerne la classe de licence.

Estonie (République d')

Stations d'amateur: ES suivi d'un chiffre (0-9, indiquant le district dans lequel est située la station) et de 1, 2 ou 3 lettres

Chiffres indiquant les districts:

0 – Districts administratifs de Hiiumaa, Saaremaa et toutes les petites îles de Väinamere
1 – Tallinn
2 – District administratif de Harjumaa
3 – Districts administratifs de Lääne, Rapla et Järvamaa
4 – Districts administratifs de Lääne-Virumaa et Ida-Virumaa
5 – Districts administratifs de Jõgeva et Tartumaa
6 – Districts administratifs de Põlva, Valga et Võrumaa
7 – District administratif de Viljandimaa
8 – District administratif de Pärnumaa
9 – Extraterritoriale (pour usage officiel de l'Union des Radioamateurs d'Estonie)

Lorsque les stations d'amateur fonctionnent comme stations portatives ou mobiles, elles font suivre leur indicatif d'appel d'une barre de fraction (/) et des lettres "MM", "AM", "M" ou "P" selon les cas suivants:

– "MM" si la station est exploitée à bord d'un navire estonien dans les eaux internationales,
– "AM" si la station est exploitée à bord d'un aéronef estonien,
– "M" si la station est exploitée à bord d'un autre véhicule y compris à bord d'un navire dans les eaux nationales,
– "P" si la station est portative.

Au cours de leur séjour en Estonie, les radioamateurs étrangers utilisent ES suivi d'un chiffre (0-8) indiquant le district dans lequel est située la station, d'une barre de fraction (/) et de leur propre indicatif.

Eswatini (Royaume d')

Stations d'amateur: 3DA0 suivi de 2 lettres – Licence complète
3DA1 suivi de 2 lettres – Licence restreinte

États-Unis d'Amérique

Stations d'amateur	
K0A-K9Z N0A-N9Z W0A-W9Z	Excepté la lettre X après le chiffre
K0AA-K9ZZZ N0AA-N9ZZZ W0AA-W9ZZZ	
AA0A-AL9ZZ KA0A-KZ9ZZ NA0A-NZ9ZZ WA0A-WZ9ZZ	
KA0AAA-KZ9ZZZ WA0AAA-WZ9ZZZ	Excepté la lettre X après le chiffre
Stations expérimentales	
AA2XAA-AE9XZZ AL2XAA-AL9XZZ KA2XAA-KZ9XZZ WA2XAA-WZ9XZZ	

Éthiopie (République fédérale démocratique d')

Stations d'amateur: ET3AA-ET3ZZ
9E3AA-9F3ZZ

Fédération de Russie

Stations d'amateur et stations expérimentales	
RA0AA – RZ9ZZ UA0AA – UI9ZZ R0AA – R9ZZ* RA0A – RZ9Z** UA0A – UI9Z	Stations de première catégorie au bénéfice d'un certificat du type HAREC
R0AAA – R9ZZZ RA0AAA – RZ9ZZZ UA0AAA – UA9ZZZ	Stations de seconde catégorie au bénéfice d'un certificat du type HAREC
UB0AAA – UD9ZZZ UF0AAA – UG9ZZZ	Stations de troisième catégorie au bénéfice d'un certificat du type ARNEC (licence débutant)
UE0AAA – UE9ZZZ UH0AAA – UI9ZZZ	Stations de quatrième catégorie (niveau initial)
RR0AA – RR9ZZ RR0AAA – RR9ZZZ	Répéteurs
RB0AA – RB9ZZ	Radiobalises
RS0S – RS9S RS10S – RS99S	Stations du service d'amateur par satellite
R0AAAA – R9ZZZZ R00AAA – R99ZZZ R000A – R999Z R000AA – R999ZZ R0000A – R9999Z RA00A – RZ99Z RA00AA – RZ99ZZ RA00AAA – RZ99ZZZ RA000A – RZ999Z RA000AA – RZ999ZZ	Utilisation temporaire pour des évènements spéciaux
R0A – R9Z R00A – R99Z R00AA – R99ZZ***	Stations participant aux manches internes de concours

* Sous réserve de l'utilisation de la station pour une période minimum de 25 années civiles.
** Sous réserve de participation durant les cinq dernières années à dix concours internationaux au minimum ou à tous les concours russes.
*** A l'exclusion des indicatifs d'appel de la série R00SP – R99SP réservés aux stations d'amateur des expéditions polaires opérant sur les glaces flottantes de l'océan Arctique.

Fidji (République de)

Stations d'amateur: 3D2 suivi de 2 lettres

Stations expérimentales: 3D3 suivi de 2 lettres

Finlande

Stations d'amateur et
stations expérimentales: OF, OG, OH, OI ou OJ suivi d'un chiffre et d'un groupe de 4 caractères au plus, le dernier devant être une lettre

France

Stations d'amateur			
F[1]	0-9[2]	AA-ZZZ[3]	France (continentale)
			Corse, Départements et Territoires d'Outre-mer (excepté la Nouvelle-Calédonie):
FG	1-5[4]	AA-ZZZ[3]	Guadeloupe
FH	"	"	Mayotte
FJ	"	"	Saint-Barthélemy
FM	"	"	Martinique
FO	"	"	Polynésie française
FP	"	"	Saint-Pierre-et-Miquelon
FR	"	"	Réunion
FT	"	"	Terres australes et antarctiques
FW	"	"	Wallis-et-Futuna
FY	"	"	Guyane
TK	"	"	Corse
FK	8	AA-ZZZ[5]	Nouvelle-Calédonie

[1] F suivi d'une lettre (A, B, C, D ou E) indiquant le groupe auquel appartient le radioamateur, suivi de F indique une station de radio-club.

[2] Un chiffre de 0 à 9 (à l'exclusion du chiffre 7).

[3] 2 ou 3 lettres caractérisant le radioamateur.

[4] Un chiffre indiquant le groupe auquel appartient le radioamateur (1: groupe A, 2: groupe B, 3: groupe C, 4: groupe D et 5: groupe E), le chiffre 0 indiquant une station de radio-club.

[5] 2 ou 3 lettres caractérisant le radioamateur; K comme première lettre indiquant une station de radio-club.

Gabonaise (République)

Stations d'amateur: TR8AA-TR8ZZ

Gambie (République de)

Stations d'amateur: C53AA-C53ZZ

Géorgie

Stations d'amateur: 4L suivi d'un chiffre et de 1, 2 ou 3 lettres

Ghana

Stations d'amateur: 9G1 suivi de 2 lettres ou plus*
9G5 suivi de 2 lettres ou plus**

Stations expérimentales: 9G2 suivi de 2 lettres

* Pour les radioamateurs nationaux.
** Pour les radioamateurs étrangers.

Grèce

Stations d'amateur et stations expérimentales: SV* ou SW** suivi d'un chiffre (indiquant la région dans laquelle est située la station) et de 2 ou 3 lettres

Chiffres indiquant les régions:
1 – Sterea Hellas
2 – Macédoine centrale et occidentale
3 – Péloponnèse
4 – Thessalie
5 – Préfecture du Dodécanèse
6 – Epire
7 – Macédoine orientale et Thrace
8 – Toutes les îles (excepté les préfectures de Crète et la préfecture du Dodécanèse)
9 – Préfectures de Crète et leurs îles

* Classe 1.
** Classe 2.

Notes: i) SV0 ou SW0 suivi de 2 ou 3 lettres est assigné aux radioamateurs grecs détenteurs d'une licence étrangère et aux radioamateurs étrangers résidents permanents.
ii) Les préfixes J4, SX et SY sont assignés comme indicatif d'appel spécial aux unions grecques de radioamateurs, aux groupes grecs de radioamateurs, aux radioamateurs grecs et aux radioamateurs étrangers.
iii) Le préfixe SZ est assigné à l'Union grecque des radioamateurs et aux laboratoires universitaires grecs travaillant dans le domaine des télécommunications hertziennes.

Guatemala (République du)

Stations d'amateur: TG suivi d'un chiffre (4-9, indiquant le département dans lequel est située la station) et de 2 lettres

Chiffres indiquant les départements:
4 – Sololá, Chimaltenango, Suchitepéquez, Escuintla et Santa Rosa
5 – Huehuetenango, Quiché et Totonicapán
6 – Zacapa, Chiquimula et Jutiapa
7 – Petén, Alta Verapaz et Izabal
8 – San Marcos, Quetzaltenango et Retalhuleu
9 – Guatemala, Jalapa, El Progreso, Baja Verapaz et Sacatepéquez

Stations expérimentales: TD9A-TD9Z

Guinée (République de)

Stations d'amateur: 3X0AA-3X9ZZ

Stations expérimentales: 3X2AAA-3X9ZZZ

Guinée-Bissau (République de)

Stations d'amateur: J52UAB-J52UAI

Guyana

Stations d'amateur et stations expérimentales:
8R1AAA-8R1ZZZ – Demerara
8R2AAA-8R2ZZZ – Berbice
8R3AAA-8R3ZZZ – Essequibo

Haïti (République d')

Stations d'amateur: HH suivi d'un chiffre (indiquant la zone où est située la station) et de 2 lettres

Honduras (République du)

Stations d'amateur: HR suivi d'un chiffre (1-9, indiquant la zone dans laquelle est située la station) et de:
– 1 lettre pour la classe supérieure avec 20 ans ou plus de bon service,
– 2 lettres pour la classe supérieure avec moins de 20 ans de service,

– 3 lettres pour la classe avancée et générale.

HQ suivi d'un chiffre (1-9, indiquant la zone dans laquelle est située la station) et de:

– 1 lettre en cas d'événements spéciaux, nationaux et internationaux, auxquels participent des radioamateurs locaux et étrangers dont l'administration admet la réciprocité,
– 3 lettres pour la classe débutant.

Hongrie

Stations d'amateur: HA ou HG suivi d'un chiffre (0-9) et d'un groupe de quatre caractères au plus, le dernier devant être une lettre

Inde (République de l')

Stations d'amateur: VU2 ou VU3 suivi de 2 ou 3 lettres – Inde continentale
VU4 ou VU7 suivi de 2 ou 3 lettres – Îles nationales

Stations expérimentales: VU4 suivi de 2 lettres

Indonésie (République d')

Stations d'amateur: YB ou YE suivi d'un chiffre (0-9) et de 1*, 2 ou 3 lettres – Licence avancée
YC ou YF suivi d'un chiffre (0-9) et de 1*, 2 ou 3 lettres – Licence générale
YD, YG ou YH suivi d'un chiffre (0-9) et de 1*, 2 ou 3 lettres – Licence débutant

* Le suffixe de 1 lettre est destiné à être utilisé non pas pour l'indicatif d'appel personnel, mais uniquement pour les stations organisant des activités liées à des événements spéciaux.

Iran (République islamique d')

Stations d'amateur: EP1AA-EP9ZZ

Iraq (République d')

Stations d'amateur: YI1 suivi de 3 lettres

Irlande

Stations d'amateur: EI suivi d'un chiffre (2-9) et d'un groupe de 3 lettres au plus

Islande

Stations d'amateur: TF suivi d'un chiffre (indiquant la zone dans laquelle est située la station) et de 1, 2 ou 3 lettres

Pour les détenteurs d'une licence débutant la dernière lettre doit être N.

Les indicatifs d'appel suivis d'une barre de fraction (/) et des lettres "M" ou "P" sont utilisés dans les cas suivants:

– la lettre "M" pour indiquer une station mobile,
– la lettre "P" pour indiquer une station portative.

Israël (État d')

Stations d'amateur: 4X1 suivi de 2 ou 3 lettres
4X4 suivi de 2 ou 3 lettres
4X6 suivi de 2 ou 3 lettres
4X8 suivi de 2 ou 3 lettres
4Z1 suivi de 2 ou 3 lettres
4Z4 suivi de 2 ou 3 lettres
4Z5 suivi de 2 ou 3 lettres4Z7 suivi de 2 ou 3 lettres
4Z9 suivi de 2 ou 3 lettres

Italie

Stations d'amateur:	I0 ou IK0 suivi de 2 ou 3 lettres	– Lazio et Umbria
	I1 ou IK1 suivi de 2 ou 3 lettres	– Liguria, Piemonte et province de Novara
	I2 ou IK2 suivi de 2 ou 3 lettres	– Lombardia et province de Mantova
	I3 ou IK3 suivi de 2 ou 3 lettres	– Veneto et province de Rovigo
	I4 ou IK4 suivi de 2 ou 3 lettres	– Emilia-Romagna et province de Piacenza
	I5 ou IK5 suivi de 2 ou 3 lettres	– Toscana
	I6 ou IK6 suivi de 2 ou 3 lettres	– Marche et Abruzzi
	I7 ou IK7 suivi de 2 ou 3 lettres	– Puglie et province de Matera
	I8 ou IK8 suivi de 2 ou 3 lettres	– Campania, Molise, Calabria et province de Potenza
	IA5 suivi de 2 ou 3 lettres	– Îles "Toscane" (Capraia, Cerboli, Elba, Formica di Burano, Formiche di Grosseto, Giannutri, Giglio, Gorgona, Montecristo, Pianosa, Scoglio d'Affrica)
	IB0 suivi de 2 ou 3 lettres	– Îles "Ponziane" (Palmarola, Ponza, Scoglio della Botte, Santo Stefano, Ventotene, Zanone)
	IC8 suivi de 2 ou 3 lettres	– Îles "Napoletane" (Capri, Ischia, Li Galli, Procida, Vivara)
	ID9 suivi de 2 ou 3 lettres	– Îles "Eolie" (Alicudi, Basiluzzo, Dino, Filicudi, Formiche, Lipari, Lisca Bianca, Panarea, Salina, San Pietro a Canna, Stromboli, Strombolicchio, Vulcano)
	IE9 suivi de 2 ou 3 lettres	– Île de Ustica
	IF9 suivi de 2 ou 3 lettres	– Îles "Egadi" (Asinelli, Favignana, La Formica, Levanzo, Maraone, Marettimo, Stagnone)
	IG9 suivi de 2 ou 3 lettres	– Îles "Pelagie" (Lampedusa, Lampione, Linosa)
	IH9 suivi de 2 ou 3 lettres	– Île de Pantelleria
	IJ7 suivi de 2 ou 3 lettres	– Archipel des "Cheradi"
	IL7 suivi de 2 ou 3 lettres	– Îles "Tremiti" (Caprara, Pianosa, San Domino, San Nicola)
	IM0 suivi de 2 ou 3 lettres	– Îles "Sardegna" (Asinara, Bisce, Budelli, Carbonara, Caprera, Cavoli, Corcelli, Cretaccio, Foradada, Il Catalano, Il Toro, Il Vitello, La Maddalena, La Vacca, Mal di Ventre, Molara, Mortorio, Nibani, Ogliastra, Pan di Zucchero, Piana, Quirra, Razzoli, Rossa, Ruglia, S. Antioco, S. Pietro, S. Macario, S. Maria, Serpentara, Soffi, Spargi, Su Giudeu, Tavolara)
	IN3 suivi de 2 ou 3 lettres	– Trentino-Alto Adige
	IP1 suivi de 2 ou 3 lettres	– Îles "Liguria"
	IS0 suivi de 2 ou 3 lettres	– Sardegna
	IT9 suivi de 2 ou 3 lettres	– Sicilia
	IV3 suivi de 2 ou 3 lettres	– Friuli et Venezia Giulia
	IW0 suivi de 2 ou 3 lettres	– Licences spéciales
	IX1 suivi de 2 ou 3 lettres	– Val d'Aosta

Jamaïque

Stations d'amateur et stations expérimentales:	6Y5AA-6Y5ZZ

Note: Les radioamateurs étrangers doivent utiliser l'indicatif d'appel qui leur a été assigné par leur administration suivi d'une barre de fraction (/) et de 6Y5.

Japon

Stations d'amateur:	JA*n*AA-JA*n*ZZ	(*n* = 0-9)
	JR6AA-JR6NZ	
	JR*n*VA-JR*n*WZ	(*n* = 0-9)
	JR6YA-JR6YZ	
	J*x**n*AAA-J*x**n*QQZ	(*x* = A, E-S) (*n* = 0-9)
	J*x**n*QUA-J*x**n*ZZZ	(*x* = A, E-S) (*n* = 0-9)
	JD1AAA-JD1QQZ	
	JD1QUA-JD1ZZZ	
	7J*n*AAA-7J*n*BZZ	(*n* = 0, 4, 5, 7-9)
	7J*n*AAA-7J*n*CZZ	(*n* = 2, 3, 6)

	7J1AAA-7J1DZZ	
	7J*n*YAA-7J*n*YMZ	(*n* = 0-5, 7-9)
	7J6YAA-7J6YQZ	
	7*xn*AAA-7*xn*QQZ	(*x* = K-N) (*n* = 1-4)
	7*xn*QUA-7*xn*ZZZ	(*x* = K-N) (*n* = 1-4)
	8*xn*AAA-8*xn*QZZ	(*x* = J, N) (*n* = 0-9)
	8*xn*QUA-8*xn*ZZZ	(*x* = J, N) (*n* = 0-9)
Stations expérimentales:	J*xn*A-J*xn*Z	(*x* = B, G, J, O, S) (*n* = 2-9)
	J*xn*AA-J*xn*ZZ	(*x* = B, G, J, O, S) (*n* = 2-9)

Jordanie (Royaume hachémite de)

Stations d'amateur:	JY1AA-JY9ZZ

Kenya (République du)

Stations d'amateur:	5Z4AA-5Z4ZZ
Stations expérimentales:	5Z5AA-5Z5ZZ

Kiribati (République de)

Stations d'amateur:	T3 suivi d'un chiffre (0-9) et d'un groupe de 3 lettres au plus
Stations expérimentales:	T3 suivi d'un chiffre (autre que 0 ou 1) et d'un groupe de 3 lettres au plus

Koweït (État du)

Stations d'amateur:	9K2 suivi de 1 ou 2 lettres 9K9 suivi de 1 lettre

Lao (République démocratique populaire)

Stations d'amateur:	XW8AA-XW8DZ
Stations expérimentales:	XW8EA-XW8EZ

Lesotho (Royaume du)

Stations d'amateur et stations expérimentales:	7P8 suivi d'un groupe de 3 lettres au plus

Lettonie (République de)

Stations d'amateur et stations expérimentales:	YL suivi d'un chiffre et de 1, 2 ou 3 lettres

Liban

Stations d'amateur:	OD5 suivi de 2 lettres
Stations expérimentales:	OD9 suivi de 2 lettres

Libye

Stations d'amateur:	5A suivi d'un chiffre (0-9) et d'un groupe de 3 lettres au plus
Stations expérimentales:	5A suivi d'un chiffre (autre que 0 ou 1) et d'un groupe de 3 lettres au plus

Liechtenstein (Principauté de)

Stations d'amateur: HB0AAA-HB0XXX
HB0YAA-HB0YZZ – Licence débutant
HB0ZAA-HB0ZZZ

Lituanie (République de)

Stations d'amateur et
stations expérimentales: LY suivi d'un chiffre (1-4) et de 1 à 4 lettres

Note: LY suivi de 2 à 4 chiffres et de 1 lettre est autorisé seulement pour la formation d'indicatifs d'appel occasionnels.

Luxembourg

LX0A-LX0ZZZZ	Répéteurs, balises, stations de groupe
LX1A-LX1ZZZZ	Stations individuelles au bénéfice d'un certificat du type HAREC
LX2A-LX2ZZZZ	
LX3A-LX3ZZZZ	
LX4A-LX4ZZZZ	Stations de groupe
LX5A-LX5ZZZZ	Stations de groupe, stations expérimentales
LX6A-LX6ZZZZ	Stations individuelles exploitées par des débutants
LX7A-LX7ZZZZ	Stations individuelles exploitées à l'occasion de compétitions
LX8A-LX8ZZZZ	Stations de groupe
LX9A-LX9ZZZZ	

Note: Les radioamateurs étrangers, détenteurs d'une licence temporaire, doivent utiliser LX suivi d'une barre de fraction (/) et de leur propre indicatif.

Madagascar (République de)

Stations d'amateur: 5R8 suivi d'un groupe de 3 lettres au plus

Stations expérimentales: 5S6 suivi d'un groupe de 3 lettres au plus

Malaisie

Stations d'amateur		
Indicatifs d'appel	Classe	Territoire
9M2AAA-9M2ZZZ	A	Malaisie péninsulaire
9W2AAA-9W2ZZZ	B	
9M6AAA-9M6ZZZ	A	Sabah
9W6AAA-9W6ZZZ	B	
9M8AAA-9M8ZZZ	A	Sarawak
9W8AAA-9W8ZZZ	B	
Stations expérimentales		
9M4EAA-9M4EZZ		

Malawi

Stations d'amateur: 7Q7 suivi de 2 lettres

Maldives (République des)

Stations d'amateur: 8Q7AA-8Q7ZZ

Malte

Indicatif d'appel	Application
9H1A-9H1ZZ	Licences accordées avant le 1er juin 2019 aux bénéficiaires de la classe A situés à Malte. Les indicatifs d'appel de cette série ne sont plus attribués.
9H2A-9H2ZZ	Licences accordées à compter du 1er juin 2019 aux bénéficiaires situés à Malte.
9H3A-9H3ZZ.	Licences temporaires.
9H4A-9H4ZZ	Licences accordées avant le 1er juin 2019 aux bénéficiaires de la classe A situés à Gozo. Les indicatifs d'appel de cette série ne sont plus attribués.
9H5A-9H5ZZ	Licences accordées avant le 1er juin 2019 aux bénéficiaires de la classe B situés à Malte et à Gozo. Les indicatifs d'appel de cette série ne sont plus attribués.
9H6A-9H6ZZ.	Licences temporaires accordées à l'occasion de concours radio, pour des stations expérimentales ou des manifestations spéciales.
9H7A-9H7ZZ	Licences accordées à compter du 1er juin 2019 aux bénéficiaires situés à Gozo.

Maroc (Royaume du)

Stations d'amateur: CN2AA-CN2ZZ
CN8AA-CN8ZZ

Stations expérimentales: CN4AA-CN4ZZ

Maurice (République de)

Stations d'amateur: 3B6 suivi de 2 lettres – Agalega
3B7 suivi de 2 lettres – S. Brandon
3B8 suivi de 2 lettres – Maurice
3B9 suivi de 2 lettres – Rodrigues

Note: Les radioamateurs étrangers, détenteurs d'une licence visiteur, doivent utiliser 3B8 suivi d'une barre de fraction (/) et de leur propre indicatif.

Mauritanie (République islamique de)

Stations d'amateur: 5T5 suivi de 2 lettres

Stations expérimentales: 5T2 suivi de 2 lettres

Mexique

Stations d'amateur	
Partie continentale	
XE0A-XE0ZZZ	
XE1A-XE1ZZZ	*Zone 1:* Distrito Federal, Colima, Guanajuato, Hidalgo, Jalisco, Estado de México, Michoacán, Morélos, Nayarit, Puebla, Querétaro, Tlaxcala et Veracruz
XE2A-XE2ZZZ	*Zone 2:* Aguascalientes, Baja California Norte, Baja California Sur, Coahuila, Chihuahua, Durango, Nuevo León, San Luis Potosí, Sinaloa, Sonora, Tamaulipas et Zacatecas
XE3A-XE3ZZZ	*Zone 3:* Campeche, Chiapas, Guerrero, Oaxaca, Quintana Roo, Tabasco et Yucatán
Partie insulaire	
XF0A-XF0ZZZ	
XF1A-XF1ZZZ	*Zone 1:* Baja California Norte, Baja California Sur, Sonora, Sinaloa et Nayarit
XF2A-XF2ZZZ	*Zone 2:* Tamaulipas, Veracruz, Tabasco et Campeche
XF3A-XF3ZZZ	*Zone 3:* Yucatán et Quintana Roo
XF4A-XF4ZZZ	*Zone 4:* Jalisco, Colima, Michoacán, Guerrero, Oaxaca et Chiapas

Notes: i) Les radioamateurs étrangers, opérant dans la partie continentale, doivent utiliser XE1, XE2 ou XE3 suivi d'une barre de fraction (/) et de leur indicatif local.
ii) Seulement en cas d'événements spéciaux, les radioamateurs doivent utiliser XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, 4A, 4B, 4C, 6D, 6E, 6F ou 6J suivi d'un chiffre et d'un groupe de 3 lettres au plus.

Micronésie (États fédérés de)

Stations d'amateur: V63 suivi de 2 lettres

Stations expérimentales: V62 suivi de la lettre X et de 2 lettres

Moldova (République de)

Stations d'amateur: ER1 – ER5 suivi d'une, deux ou trois lettres

Le suffixe peut être composé de:
– deux ou trois lettres pour les stations individuelles (la première lettre ne pouvant pas être la lettre K)
– trois lettres pour les stations de club (la première lettre étant la lettre K)
– un, deux, trois chiffres et/ou lettres ou plus pour les indicatifs d'appel spéciaux, balises et répéteurs.

Moldova (République de) *(suite)*

Indicatif d'appel composé de: 4 caractères → classe A;
5 caractères → classe A et classe B;
6 caractères → classe C.

ER6 – ER0 suivi de deux chiffres ou plus sont utilisés pour les indicatifs d'appel spéciaux attribués lors d'événements spéciaux

ER1 – ER0 suivi de deux chiffres ou plus peuvent être attribués à:

– un résident physique – citoyen de la République de Moldova;
– un citoyen étranger ou apatride qui réside de façon permanente en République de Moldova (avec justificatifs à l'appui);
– des résidents légaux de la République de Moldova.

Les indicatifs d'appel suivis d'une barre de fraction (/) et des lettres "MM", "AM", "M" ou "P" sont utilisés dans les cas suivants:

MM: pour les stations mobiles maritimes ou fluviales,
AM: pour les stations mobiles aéronautiques,
M: pour les stations mobiles terrestres,
P: pour les stations terrestres portatives.

Note: Les radioamateurs étrangers autorisés doivent utiliser ER suivi d'une barre de fraction (/) et de leur indicatif local.

Monaco (Principauté de)

Stations d'amateur: 3A2AA-3A2ZZ – Classe 1 – Licence générale
3A1AA-3A1ZZ – Classe 2 – Licence restreinte aux bandes 144-146 MHz et 430-440 MHz
3A2AAA-3A2ZZZ – Radio-club

Stations expérimentales: 3A9A-3A9Z

Mozambique (République du)

Stations d'amateur: C9 suivi d'un chiffre (indiquant la province dans laquelle est située la station) et d'un groupe de 3 lettres au plus

Chiffres indiquant les provinces:
1 – Maputo
2 – Gaza-Inhambane
3 – Sofala-Manica
4 – Zambezia-Nampula
5 – Tete-Niassa
6 – C. Delgado

Myanmar (Union de)

Stations d'amateur et stations expérimentales: XZ2AA-XZ2ZZ

Namibie (République de)

Stations d'amateur: V50A-V50ZZZ	– Licence restreinte
V51A-V51ZZZ	– Licence complète
V5 suivi de l'indicatif d'appel existant	– Licence pour personne de passage
Stations expérimentales: V59A-V59ZZZ	

Naoero (République de)

Stations d'amateur: C2 suivi d'un chiffre identifiant la catégorie et de 2 lettres

Népal (République fédérale démocratique du)

Stations d'amateur: 9N1AA-9N1ZZZ

Nicaragua

Stations d'amateur: YN suivi d'un chiffre (indiquant la zone dans laquelle est située la station) et de 2 ou 3 lettres

Chiffres indiquant les zones:
1 – Managua
2 – Granada
3 – León
4 – Zelaya
5 – Carazo et Rivas
6 – Chinandega
7 – Masaya
8 – Estelí, Madriz et Nueva Segovia
9 – Matagalpa, Jinotega, Boaco, Chontales et Río San Juan

Niger (République du)

Stations d'amateur et stations expérimentales: 5U2-5U9 suivis de la lettre V et de 1 ou 2 lettres

Lorsque les stations fonctionnent comme stations fixes, elles font suivre leur indicatif d'appel de la lettre "F".

Lorsque les stations fonctionnent comme stations mobiles, elles font suivre leur indicatif d'appel des lettres "MOB".

Nigéria (République fédérale du)

Stations d'amateur: 5N suivi d'un chiffre (indiquant la zone où est située la station) et de 3 lettres

Chiffres indiquant les zones:
0 – État de Lagos et Territoire de la capitale fédérale
1 – États d'Ogun, Oyo, Ondo et Ekiti
2 – États d'Osun, Kwara, Kogi et Niger
3 – États d'Edo, Delta, Bayelsa et Anambra
4 – États d'Enugu, Abia, Ebonyi et Rivers
5 – États d'Imo, Akwa Ibom et Cross River
6 – États de Benue, Plateau, Nassarawa et Taraba
7 – États de Bauchi, Gombe, Adamawa et Borno
8 – États de Jigawa, Kano, Yobe et Katsina
9 – États de Zamfara, Sokoto, Kaduna et Kebbi

Stations expérimentales:
5N2XA-5N2ZZ
5N3EA-5N3EZ
5N4XA-5N4ZZ
5N5EA-5N5EZ
5N6XA-5N6ZZ
5N7EA-5N7EZ
5N8XA-5N8ZZ
5N9EA-5N9EZ

Niue

Stations d'amateur: ZK2 suivi de 2 lettres

Norvège

Stations d'amateur:
JW0AAA-JW9ZZZ
JX0AAA-JX0ZZZ
LA0AAA-LA9ZZZ
LB0AAA-LB9ZZZ
LC0AAA-LC9ZZZ
LD0AAA-LD9ZZZ
3Y0AAA-3Y9ZZZ

Stations expérimentales: LF2AAA-LF9ZZZ

Nouvelle-Zélande

Stations d'amateur et stations expérimentales	
Indicatifs d'appel	Zones
1	2
ZL1AA-ZL4WZ ZL1AAA-ZL4WZZ ZL1AAAA-ZL4WZZZ	Nouvelle-Zélande
ZK0A-ZK9ZZZZ ZL0A-ZL0ZZZZ ZL1A-ZL4W ZM0A-ZM0ZZZZ ZM1A-ZM9ZZZZ**	Nouvelle-Zélande (événements spéciaux)
ZL5AA-ZL5WZ ZL5AAA-ZL5WZZ ZL5AAAA-ZL5WZZZ	Antarctique
ZL5A-ZL5W	Antarctique (événements spéciaux)
ZL6AA-ZL6WZ ZL6AAA-ZL6WZZ ZL6AAAA-ZL6WZZZ	NZART*
ZL6A-ZL6W	NZART* (événements spéciaux)
ZL7AA-ZL7WZ ZL7AAA-ZL7WZZ ZL7AAAA-ZL7WZZZ	Îles Chatham
ZL7A-ZL7W	Îles Chatham (événements spéciaux)
ZL8AA-ZL8WZ ZL8AAA-ZL8WZZ ZL8AAAA-ZL8WZZZ	Îles Kermadec
ZL8A-ZL8W	Îles Kermadec (événements spéciaux)
ZL9AA-ZL9WZ ZL9AAA-ZL9WZZ ZL9AAAA-ZL9WZZZ	Îles Auckland/Campbell
ZL9A-ZL9W	Îles Auckland/Campbell (événements spéciaux)

* "New Zealand Association of Radio Transmitters" (NZART).
** Les radioamateurs peuvent utiliser le préfixe ZM au lieu de ZL pour les concours et autres événements spéciaux.

Oman (Sultanat d')

Stations d'amateur: A40AA-A48ZZ

Stations expérimentales: A49AA-A49ZZ

Ouganda (République de l')

Stations d'amateur: 5X5AA-5X5ZZ

Pakistan (République islamique du)

Stations d'amateur et stations expérimentales: AP2-AP9 suivis d'un groupe de 3 lettres au plus

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Stations d'amateur:
P29BAA-P29BZZ – Balises
P29CAA-P29CZZ – Stations de club
P29KAA-P29KZZ – Licences combinées
P29NAA-P29NZZ – Licence débutant
P29RAA-P29RZZ – Répéteurs
P29ZAA-P29ZZZ – Licence limitée

Paraguay (République du)

Stations d'amateur: ZP suivi d'un chiffre (1-9, indiquant la zone dans laquelle est située la station) et de 2 ou 3 lettres caractérisant le radioamateur (celle qui suit immédiatement le chiffre n'étant ni la lettre I, ni O, ni Q)

Chiffres indiquant les zones:
1 – Départements de Alto Paraguay et Boquerón
2 – Département de Presidente Hayes
3 – Départements de Concepción et Amambay
4 – Départements de San Pedro et Canindeyú
5 – Asunción (Capitale) – Municipio de Asunción
6 – Départements de Cordillera, Paraguari et Central
7 – Départements de Guairá, Caaguazú et Caazapá
8 – Départements de Misiones et Neembucú
9 – Départements de Itapúa et Alto Paraná

Note: Le chiffre 0 est assigné aux stations d'amateur pour des occasions spéciales.

Pays-Bas (Royaume des)

Stations d'amateur: PA0, PA1, PA6, PI4, PI6, PI7 ou PI8 suivi de 2 ou 3 lettres
PA2, PA3, PB0, PD0, PE0, PE1, PI1, PI2 ou PI3 suivi de 3 lettres

Stations expérimentales: PI5 ou PI9 suivi de 2 ou 3 lettres

Pérou

Stations d'amateur: OA suivi d'un chiffre (0-9, indiquant la zone dans laquelle est située la station) et de 1, 2 ou 3 lettres

Chiffres indiquant les zones:
0 – Antarctique péruvien
1 – Tumbes, Piura, Lambayeque
2 – Cajamarca, La Libertad
3 – Huánuco, Ancash
4 – Lima, Pasco Junín
5 – Ica, Ayacucho, Apurímac, Huancavelica
6 – Arequipa, Moquegua, Tacna
7 – Cuzco, Puno, Madre de Dios
8 – Loreto, Ucayali
9 – Amazonas, San Martín

Note: Le préfixe 4T est assigné temporairement.

Philippines (République des)

Stations d'amateur: DU* suivi d'un chiffre (1-9, indiquant le district où est située la station) et d'un groupe de 3 lettres au plus – Classe A, B ou C

DY suivi d'un chiffre (1-9, indiquant le district où est située la station) et d'un groupe de 3 lettres au plus – Classe D

DX ou DZ suivi d'un chiffre (1-9, indiquant le district où est située la station) et d'un groupe de 3 lettres au plus – Stations de club

* Les radioamateurs de classe A ont la possibilité de remplacer DU par 4D, 4E ou 4F.

Pologne (République de)

Stations d'amateur: HF, SN, SO, SP, SQ ou 3Z suivi d'un chiffre (1-9, indiquant la province dans laquelle est située la station) et d'un groupe de 4 caractères au plus, le dernier devant être une lettre

SO suivi d'un chiffre (1-9, indiquant la province dans laquelle est située la station) et d'un groupe de 4 caractères au plus, le dernier devant être une lettre - pour les radioamateurs étrangers visitant la Pologne

(Voir suite)

Pologne (République de) *(suite)*

SR suivi d'un chiffre (1-9, indiquant la province dans laquelle est située la station) et d'un groupe de 4 caractères au plus, le dernier devant être une lettre pour les stations d'amateur non surveillées (automatiques) (répéteurs, balises, stations numériques)

HF, SN, SO, SP, SQ ou 3Z suivi d'un chiffre (1-9, indiquant la province dans laquelle est située la station ou 0) et d'un groupe de caractères (comme demandé) pour les stations exploitées pour des événements spéciaux ou à l'occasion de concours et de compétitions d'amateurs (maximum une année)

Chiffres indiquant les provinces:

1 – Province de Zachodniopomorskie
2 – Provinces de Pomorskie et Kujawsko-Pomorskie
3 – Provinces de Wielkopolskie et Lubuskie
4 – Provinces de Warminsko-Mazurskie et Podlaskie
5 – Province de Mazowieckie
6 – Provinces de Dolnoslaskie et Opolskie
7 – Provinces de Lodzkie et Swietokrzyskie
8 – Provinces de Lubelskie et Podkarpackie
9 – Provinces de Slaskie et Malopolskie

Portugal

Stations d'amateur				
Préfixe	Suffixe	Classe	Zone géographique	Note
1	2	3	4	5
CQ0	2 à 4 caractères	–	Portugal	2)
CQ1	2 à 4 caractères	–	Açores	2)
CQ2	2 à 4 caractères	–	Madère	2)
CR0	1 à 4 caractères	–	Portugal, Madère, Açores	1)
CR7	3 lettres	3	Portugal	–
CR8	3 lettres	3	Açores	–
CR9	3 lettres	3	Madère	–
CS0	3 lettres	–	Portugal	3)
CS1	3 lettres	–	Portugal	3)
CS3	1 à 4 caractères	–	Madère	3)
CS4	1 à 4 caractères	–	Açores	3)
CS5	1 à 4 caractères	–	Portugal	3)
CS6	3 lettres	–	Portugal	3)
CS7	3 lettres	2	Portugal	–
CS8	3 lettres	2	Açores	–
CS9	3 lettres	2	Madère	–
CT1	2 ou 3 lettres	A et B	Portugal	3)
CT2	2 ou 3 lettres	B	Portugal	–
CT3	2 ou 3 lettres	A, B et C	Madère	–
CT4	2 ou 3 lettres	A et B	Portugal	–
CT5	3 lettres	C	Portugal	–
CT6	3 lettres	–	Portugal	3)
CT7	3 lettres	1	Portugal	–
CT8	3 lettres	1	Açores	–
CT9	3 lettres	1	Madère	–
CU0	3 lettres	C	Açores (toutes les îles)	–
CU1	2 ou 3 lettres	A et B	Açores (Santa Maria)	3)

1	2	3	4	5
CU2	2 ou 3 lettres	A et B	Açores (São Miguel)	3)
CU3	2 ou 3 lettres	A et B	Açores (Terceira)	3)
CU4	2 ou 3 lettres	A et B	Açores (Graciosa)	3)
CU5	2 ou 3 lettres	A et B	Açores (São Jorge)	3)
CU6	2 ou 3 lettres	A et B	Açores (Pico)	3)
CU7	2 ou 3 lettres	A et B	Açores (Faial)	3)
CU8	2 ou 3 lettres	A et B	Açores (Flores)	3)
CU9	2 ou 3 lettres	A et B	Açores (Corvo)	–

1) Indicatifs d'appel assignés aux stations d'amateur des organismes de protection civile et de secours.
2) Indicatifs d'appel assignés aux stations d'amateur des associations d'amateurs (répétiteurs).
3) Indicatifs d'appel assignés aux stations d'amateur des associations d'amateurs (non-répétiteurs).

Note: Pour les indicatifs d'appel occasionnels (concours par exemple) et les stations expérimentales, les préfixes suivants seront utilisés:
– Portugal: CQ7, CR5, CR6 et CS2;
– Açores: CQ8, CR1 et CR2;
– Madère: CQ3, CQ9 et CR3.

Qatar (État du)

Stations d'amateur: A71AA-A71ZZ

Stations expérimentales: A73AA-A73ZZ

République arabe syrienne

Stations d'amateur et stations expérimentales: YK suivi d'un chiffre (indiquant la zone dans laquelle est située la station) et de 1, 2 ou 3 lettres

Chiffres indiquant les zones:
1 – Région du sud
2 – Région du nord
3 – Région de l'est
4 – Région de l'ouest
8 – Balises
9 – Groupes de radioamateurs étrangers
0 – Stations de club

Notes: i) Les radioamateurs individuels étrangers doivent utiliser YK suivi d'une barre de fraction (/) et de leur indicatif local.
ii) Seulement en cas d'événements spéciaux, les radioamateurs doivent utiliser 6C suivi d'un chiffre et d'un groupe de 3 lettres au plus.

République de Türkiye

Stations d'amateur: TA suivi d'un chiffre et d'un groupe de 3 lettres au plus

République kirghize

Stations d'amateur: EX suivi d'un chiffre (0-9) et de 1 ou 2 lettres

Note: Les radioamateurs étrangers doivent utiliser EX suivi d'une barre de fraction (/) et de leur indicatif local.

République slovaque

Stations d'amateur:
OM0AA-OM8ZZZ
OM0A-OM9Z*
OM9AA-OM9ZZ**
OM9AAA-OM9SZZ***

* Pour les concours internationaux d'amateurs.

** Pour des événements extraordinaires et seulement pendant leur durée.
*** Pour les étrangers transmettant depuis le territoire de la République slovaque.

Stations expérimentales: OM9TAA-OM9ZZZ

République tchèque

Stations d'amateur: OK0-OK8 suivis de 1, 2 ou 3 lettres
OL0-OL9 suivis de 1, 2 ou 3 lettres

OK8 suivi de 2 ou 3 lettres pour les étrangers transmettant depuis le territoire de la République tchèque

OK0 suivi de 2 ou 3 lettres exceptionnellement pour des événements extraordinaires

OL0-OL9 suivis de 1 lettre pour les concours internationaux d'amateurs seulement

OL0-OL9 suivis de 2 ou 3 lettres pour des événements extraordinaires et seulement pendant leur durée

Stations expérimentales: OK9 suivi de 2 ou 3 lettres

Roumanie

Stations d'amateur:

a) individuelles

YO suivi d'un chiffre entre "**2**" (deux) et "**9**" (neuf) indiquant la zone géographique et d'un suffixe alphabétique.

b) club

YO suivi d'un chiffre entre "**2**" (deux) et "**9**" (neuf) indiquant la zone géographique et d'un suffixe alphabétique.

c) Indicatifs d'appel spéciaux

- **préfixes spéciaux réservés**: **YP, YQ, YR**, suivis de tout suffixe alphanumérique.

- **formats spéciaux dérivés du préfixe "YO"**: préfixe "**YO**" suivi des chiffres "**0**" (zéro) ou "**1**" (un) et d'une combinaison alphabétique (par exemple, **YO0XXXX**, **YO1XXX**)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Stations d'amateur et stations expérimentales	
Type de licence	*Forme des indicatifs d'appel*
Complète/avancée/Club [1) 2)]	G suivi d'un chiffre (0-8) et de 2 ou 3 lettres
	M suivi d'un chiffre (0, 1, 5) et de 3 lettres
Intermédiaire [3)]	2E suivi d'un chiffre (0, 1) et de 3 lettres
De base [1)]	M3 suivi de 3 lettres
Stations de répéteurs	GB3 suivi de 2 lettres
Stations de radiobalise	GB3 suivi de 3 lettres
Stations nodales en mode paquets de données	GB7 suivi de 2 lettres
Stations boîtes postales en mode paquets de données	GB7 suivi de 3 lettres
Stations passerelles avec système automatique de positionnement	MB7U suivi de 2 lettres
Stations (non surveillées) passerelles internet simplex	MB7I suivi de 2 lettres
Stations utilisées pour des événements spéciaux (temporaires)	GB suivi d'un chiffre (0-2, 4-6, 8) et de 2 ou 3 lettres
Spécial – Stations utilisées pour des événements spéciaux (temporaires)	GB suivi de 2 ou 3 chiffres (0-9) et de 2 ou 3 lettres
Stations utilisées pour des manifestations spéciales (temporaires)	G suivi d'un chiffre (0-9) et d'une lettre M suivi d'un chiffre (0-9) et d'une lettre

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (*suite*)

Territoires d'Outremer	*Forme des indicatifs d'appel*
Anguilla	VP2E suivi de 2 lettres
Montserrat	VP2M suivi de 2 lettres
Îles vierges britanniques	VP2V suivi de 2 lettres
Îles Turks et Caicos	VP5 suivi de 3 lettres
Île Pitcairn et dépendances (îles Henderson, Ducie et Oeno)	VP6 suivi de 3 lettres
Îles Falkland (Malvinas) et dépendances (Géorgie du sud, Îles Sandwich du sud) Territoires de l'Antarctique	VP8 suivi de 3 lettres – licence complète VP8 suivi de 4 lettres – licence spéciale (144-146 MHz, utilisation à l'échelle nationale uniquement, pas d'examen)
Bermudes	VP9 suivi de 3 lettres
Îles Turks et Caicos	VQ5 suivi de 3 lettres
Îles Caïmanes	VQ6 suivi de 3 lettres
Territoire britannique de l'océan Indien (Diego Garcia et archipel des Chagos)	VQ9 suivi de 3 lettres
Gibraltar	ZB0, ZB2 ou ZB3 suivi de 3 lettres
Bases militaires souveraines britanniques, Chypre (Akrotiri et Dhekelia)	ZC4 suivi de 3 lettres
Sainte-Hélène	ZD7 suivi de 1 à 3 lettres
Île de l'Ascension	ZD8 suivi de 1 à 3 lettres
Tristan da Cunha et Île Gough	ZD9 suivi de 1 à 3 lettres
Îles Caïmanes – Grand Cayman	ZF1 ou ZF2 suivi de 3 lettres
Îles Caïmanes – Petit Cayman	ZF8 suivi de 3 lettres
Îles Caïmanes – Cayman Brac	ZF9 suivi de 3 lettres

1) Lorsque l'adresse de la station principale du titulaire d'une licence ou l'adresse d'une station utilisée pour une manifestation spéciale se trouve dans l'un des lieux figurant dans la liste ci-après et que la station est exploitée depuis cette adresse, on modifie l'indicatif d'appel en insérant après le premier caractère des indicatifs d'appel indiqués dans le tableau ci-dessus la lettre correspondant au lieu concerné, à savoir:

Aucune – Angleterre
U – Guernesey
D – Île de Man
J – Jersey
I – Irlande du Nord
M – Ecosse
W – Pays de Galles.

2) Lorsqu'un indicatif d'appel de club est émis dans l'un des lieux figurant dans la liste ci-après, on modifie l'indicatif en insérant après le premier caractère des indicatifs d'appel indiqués dans le tableau ci-dessus la lettre correspondant au lieu concerné, à savoir:

X – Angleterre
P – Guernesey
T – Île de Man
H – Jersey
N – Irlande du Nord
S – Ecosse
C – Pays de Galles.

3) Lorsque l'adresse de la station principale du titulaire d'une licence se trouve dans l'un des lieux énumérés dans la liste figurant dans la note 1) et que la station est exploitée depuis cette adresse, on modifie l'indicatif d'appel en remplaçant le deuxième caractère des indicatifs d'appel indiqués dans le tableau ci-dessus par la lettre correspondant au lieu concerné dans ladite liste, étant entendu qu'aucun caractère n'est remplacé pour l'Angleterre.

Rwanda (République du)

Stations d'amateur: 9X5AA-9X5ZZ

Saint-Marin (République de)

Stations d'amateur: T72AA-T72ZZ*
T77AA-T77ZZ**
Radio-club: T70A**
Radio-club temporaire: T71CE**

* VHF et au-dessus de VHF.
** Toutes les bandes.

Saint-Martin (partie néerlandaise)

Stations d'amateur: PJ7AA-PJ7ZZZ

Salomon (Îles)

Stations d'amateur et stations expérimentales: H44AA-H44ZZ

Samoa (État indépendant du)

Stations d'amateur: 5W suivi d'un chiffre et de 2 lettres

Sao Tomé-et-Principe (République démocratique de)

Stations d'amateur: S92AA-S92ZZ

Sénégal (République du)

Stations d'amateur: 6W1AA-6W1ZZ

Stations expérimentales: 6V3AA-6V3ZZ

Seychelles (République des)

Stations d'amateur: S79AAA-S79ZZZ

Stations expérimentales: S78AA-S78AZ

Sierra Leone

Stations d'amateur: 9L suivi d'un chiffre (0-8, indiquant la zone ou la province dans laquelle est située la station) et de 2 lettres

Chiffres indiquant les zones ou provinces:
0 – Petits bateaux et îles au large des côtes
1 – Zone de l'ouest
2 – Province du nord
3 – Province du sud
4 – Province de l'est
7 – Licence débutant
8 – Licence de classe B (VHF/UHF)

Note: Les radioamateurs étrangers, détenteurs d'une licence temporaire, doivent utiliser 9L suivi d'une barre de fraction (/) et de leur propre indicatif.

Singapour (République de)

Stations d'amateur: 9V1AA-9V1ZZ

Stations expérimentales: 9V2A-9V2ZZ

Note: 9V0 suivi de 2 à 3 lettres est autorisé aux stations d'amateur pour des occasions spéciales.

Slovénie (République de)

Stations d'amateur: S5 suivi d'un chiffre et de 1, 2 ou 3 lettres

Sri Lanka (République socialiste démocratique de)

Stations d'amateur: 4S5 suivi de 2 ou 3 lettres – Classe débutant B (VHF seulement)
4S6 suivi de 2 ou 3 lettres – Classe débutant A
4S7 suivi de 2 ou 3 lettres – Classe générale/avancée

Stations expérimentales: 4P3 suivi de 2 lettres

Notes: i) Les radioamateurs locaux qui ont obtenu la licence sur présentation de licences émises par des administrations étrangères doivent utiliser 4S7 suivi de 3 lettres dont la dernière sera la lettre R.
ii) Les radioamateurs de passage doivent utiliser 4S7 suivi de leur indicatif local.
iii) Les radioamateurs étrangers d'administrations faisant l'objet d'accords de réciprocité doivent utiliser 4S7 suivi de 3 lettres dont la dernière sera la lettre G.

Sudafricaine (République)

Stations d'amateur: ZR*, ZS** ou ZU*** suivi d'un chiffre (indiquant la province dans laquelle la station est située) et de 1, 2 ou 3 lettres caractérisant le radioamateur

Chiffres indiquant les provinces:
1 – Western Cape
2 – Eastern Cape
3 – Northern Cape
4 – Free State
5 – Kwazulu-Natal
6 – Gauteng, North-West Province, Mpumalanga, Northern Province
7 – Sanae Antarctica
8 – Île Marion
9 – Namibie
0 – Répéteurs numériques et bulletins d'information

* Licence complète excepté VHF.
** Licence complète.
*** Licence débutant.

Stations expérimentales: ZT suivi d'un chiffre et de 1, 2 ou 3 lettres

Suède

Stations d'amateur: SA, SI, SJ, SK, SL ou SM (exceptionnellement 7S ou 8S) suivi d'un chiffre et de 1, 2 ou 3 lettres
SH suivi d'un chiffre et de 3 lettres

Suisse (Confédération)

Stations d'amateur: HB9 ou HB3* suivi de 4 caractères au plus, le dernier devant être une lettre

* Licence débutant.

Suriname (République du)

Stations d'amateur et stations expérimentales: PZ suivi d'un chiffre (2-9) et d'un groupe de 3 lettres au plus

Tanzanie (République-Unie de)

Stations d'amateur: 5H3AA-5H3ZZ – Partie continentale
5H1AA-5H1ZZ – Zanzibar

Tchad (République du)

Stations d'amateur et stations expérimentales: TT8 suivi de 2 lettres dont la première est la lettre A

Thaïlande

Stations d'amateur: E2 ou HS suivi d'un chiffre (indiquant la région dans laquelle est située la station) et de 2 ou 3 lettres

Chiffres indiquant les régions:

0, 1 – Bangkok, Samut Prakan, Pathum Thani, Nonthaburi, Phra Nakhon Si Ayutthaya, Angthong, Saraburi, Lop Buri, Sing Buri, Chainat
2 – Chon Buri, Rayong, Chanthaburi, Trat, Chachoengsao, Nakhon Nayok, Prachin Buri, Srakaew
3 – Nakhon Ratchasima, Chaiyaphum, Buriram, Surin, Sisaket, Ubon Ratchathani, Yasothon, Amnat Chareon
4 – Khon Kaen, Loei, Nong Khai, Udon Thani, Maha Sarakham, Kalasin, Sakon Nakhon, Mukdahan, Nakhon Phanom, Roi Et, Nong Bua Lum Phu
5 – Mae Hong Son, Chiang Mai, Lamphun, Lampang, Phrae, Uttaradit, Nan, Chiang Rai, Phayao
6 – Nakhon Sawan, Uthai Thani, Kamphaeng Phet, Tak, Phichit, Sukhothai, Phitsanulok, Phetchabun
7 – Ratchaburi, Samut Sokhon, Samut Songkhram, Nakhon Pathom, Suphan Buri, Kanchanaburi, Phetchaburi, Prachuap Khiri Khan
8 – Nakhon Si Thammarat, Krabi, Phangnga, Ranong, Surat Thani, Chumphon, Phuket
9 – Songkhla, Pattani, Yala, Narathiwat, Trang, Phatthalung, Satun

Stations expérimentales: E22AAA-E22AZZ

Tonga (Royaume des)

Stations d'amateur: A35 suivi de 2 lettres

Stations expérimentales: A35 suivi de 3 lettres, la première devant être la lettre X

Trinité-et-Tobago

Stations d'amateur et stations expérimentales: 9Y4AA-9Y4ZZ

Tunisie

Stations d'amateur: 3V8AA-3V8ZZ

Stations expérimentales: TS8AA-TS8ZZ

Tuvalu

Stations d'amateur: T20AA-T29ZZ

Stations expérimentales: T22AA-T29ZZ

Ukraine

Stations d'amateur et stations expérimentales: UR, US, UT, UU, UV, UW, UX, UY, UZ, EM, EN ou EO suivi d'un chiffre (0-9) et de 2 ou 3 lettres

Uruguay (République orientale de l')

Stations d'amateur: CX suivi d'un chiffre (1-9) et d'un groupe de 3 lettres au plus, la première représentant le département où est située la station

Stations expérimentales: CV, CW ou CX suivi d'un chiffre (1-9) et d'un groupe de 3 lettres au plus

Vanuatu (République de)

Stations d'amateur:	YJ8 suivi de 2 lettres (ordinairement les initiales de l'opérateur)
YJ8N*	suivi de 2 lettres
YJ8V**	suivi de 2 lettres

* Lorsque la station est exploitée par des débutants.
** Pour les stations d'amateur à licence limitée (VHF).

Venezuela (République bolivarienne du)

Stations d'amateur:	YV, YX ou 4M suivi d'un chiffre et de 3 lettres

Viet Nam (République socialiste du)

Stations d'amateur:	XV ou 3W suivi d'un chiffre (2-9, indiquant la zone où est située la station) et de 1 à 4 lettres

Zambie (République de)

Stations d'amateur:	9J2 suivi de 2 caractères, le dernier devant être une lettre

Zimbabwe (République du)

Stations d'amateur:	Z21AA-Z29ZZ

AMENDEMENTS

Amendement N°	Bulletin d'exploitation N°	Administration
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		